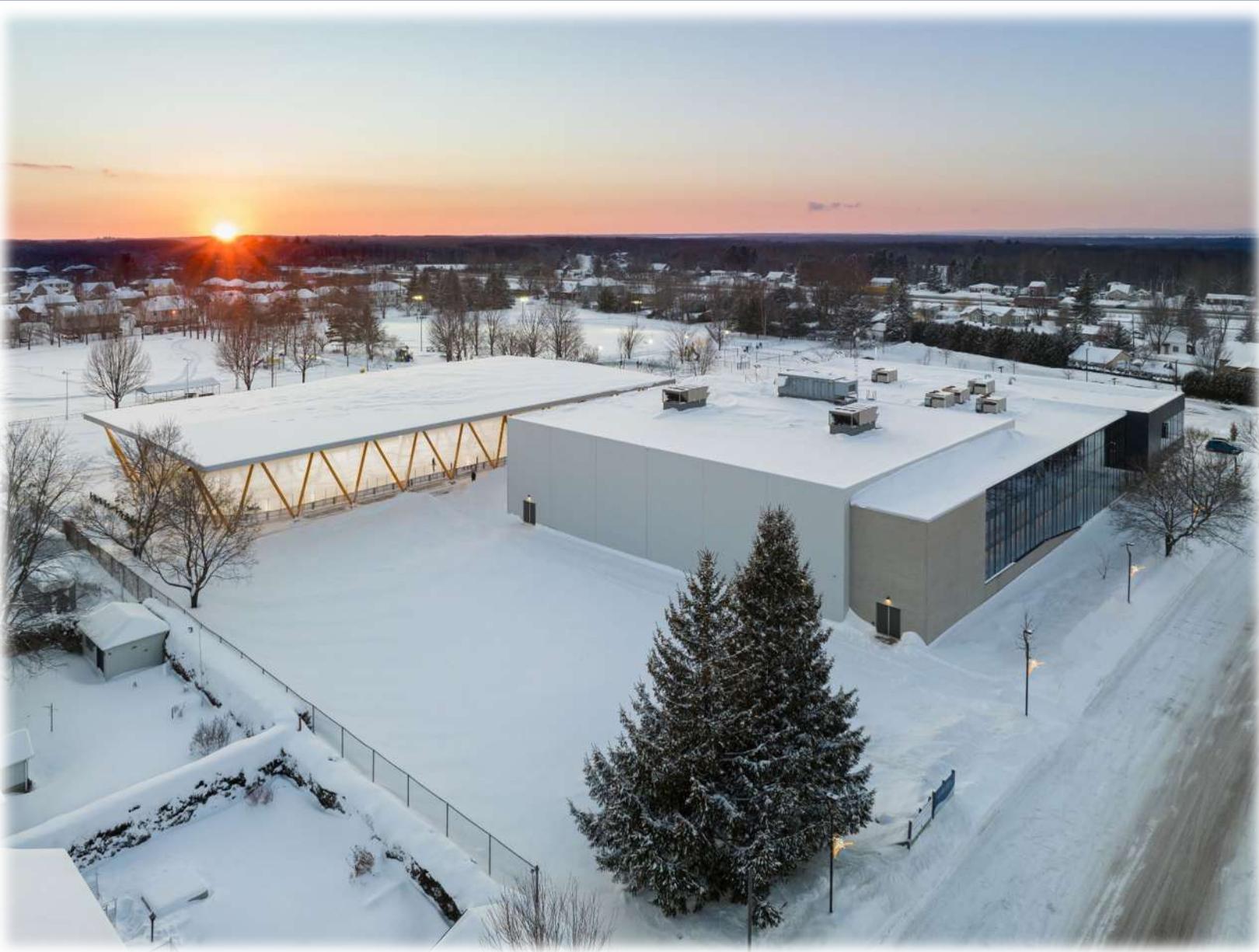


# L'Apollinaire



Prochaine parution : 17 avril 2024

Date de tombée : 22 mars 2024



## Table des matières

Mot du maire.....	2	Urbanisme.....	9
Budget 2024.....	3	Service de sécurité incendie.....	10
Affaires municipales.....	4	Travaux publics.....	11
Bibliothèque Au jardin des livres.....	6	Organismes et partenaires.....	12
Loisirs et sports.....	8	Procès-verbaux.....	15

# Mot du maire

## Bonne année 2024!

En ce début d'année 2024, je vous la souhaite douce et remplie de bonheur avec vos familles et amis!

En 2024, deux dossiers majeurs occuperont la Municipalité, soit la poursuite et la fin des travaux sur la route 273. Une piste multifonctionnelle sera ajoutée le long de cette route entre la rue Principale et la rue Moreau. Le deuxième projet majeur est sans contredit la requalification de l'église où les travaux de rénovation et de réaménagement devraient commencer dans la deuxième moitié de 2024.

## Budget 2024 : créativité et rigueur pour un exercice budgétaire équilibré

Le 11 décembre dernier, nous avons entériné le budget municipal pour l'année 2024, s'élevant à 13,8 M\$. Le fait saillant de ce budget est sans contredit l'arrivée du nouveau rôle d'évaluation foncière de la MRC qui se chiffre à une augmentation moyenne de 26 % du secteur résidentiel, faisant passer la valeur moyenne d'une résidence unifamiliale de 231 594 \$ à 300 818 \$. Nous avons donc dû user de créativité et de rigueur pour éviter de faire augmenter de façon drastique le compte de taxes des citoyens.



Ainsi, pour une résidence unifamiliale d'une valeur de 300 818 \$, les variations se limitent à une augmentation 4,93 % (+117,10 \$) en milieu urbain et de 6,06 % (+115,83 \$) en milieu rural. Pour la même résidence unifamiliale, sans l'impact significatif du nouveau rôle d'évaluation foncière, la facture annuelle de taxes des citoyens, dans ce scénario, aurait été en diminution de 11,88 % en milieu urbain et de -14,80 % en milieu rural.

Cependant, une disparité entre les variations est observable à cause des effets de l'évaluation foncière. Les citoyens qui souhaitent obtenir plus d'information ou contester la nouvelle évaluation de leur propriété sont invités à contacter la MRC de Lotbinière.

## Classiques hivernales et popularité de la patinoire

La popularité de notre patinoire couverte et réfrigérée, l'Espace Philippe Boucher, ne se dément pas. En effet, l'achalandage est toujours au rendez-vous. De plus, nous avons eu le bonheur d'accueillir deux classiques hivernales en janvier. D'abord le 21, le calibre junior AA du PG de Lotbinière affrontait le Lévis Honda. Du beau calibre de jeu où l'équipe locale l'a emporté 6 à 3. La deuxième classique s'est déroulée le 27 janvier. Cette fois, c'est l'équipe féminine du Centre d'études collégiales de Lotbinière qui affrontait les filles de Rimouski. Encore une fois, l'équipe locale a gagné le match au compte de 5-1. Ces événements permettent de faire connaître nos installations sportives et d'attirer des gens de l'extérieur!

## Fin du Publisac

Malheureusement, la fin de la distribution du Publisac fait en sorte que nous avons dû cesser la distribution de notre journal aux portes des résidences. Malgré tout, afin que le journal demeure disponible sans encourir de frais exorbitants, nous avons décidé de laisser l'Apollinaire dans certains points de dépôt. Les lieux sont inscrits plus loin dans cette édition.

Votre maire,  
Jonathan Moreau

# Budget 2024

## Créativité et rigueur pour un exercice budgétaire équilibré

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 11 décembre, le conseil municipal de Saint-Apollinaire a présenté et entériné son budget pour l'année 2024, s'élevant à 13,8 M\$, en hausse de 8,3 % par rapport à 2023. La Municipalité a dû être créative, consciente et rigoureuse pour limiter l'impact de l'importante augmentation du nouveau rôle d'évaluation foncière qui se chiffre en moyenne à 26 % dans le secteur résidentiel, faisant passer la valeur moyenne d'une résidence unifamiliale de 231 594 \$ à 300 818 \$.

### Augmentation importante du rôle d'évaluation foncière

Saint-Apollinaire a ajouté 130 M\$ à sa richesse foncière uniformisée, dépassant ainsi 1 G\$. Sans compressions, l'augmentation moyenne de la facture annuelle de taxes d'une propriété s'élevait à 18 %. Après avoir retranché et redistribué près de 2,2 M\$ en dépenses, pour une résidence unifamiliale d'une valeur de 300 818 \$, les variations se limitent à :

- Une augmentation 4,93 % en milieu urbain ;
- Une augmentation de 6,06 % en milieu rural.

Pour la même résidence unifamiliale, sans l'impact significatif du nouveau rôle d'évaluation foncière, la facture annuelle de taxes des citoyens aurait varié ainsi :

- Diminution de 11,88 % en milieu urbain ;
- Diminution de 14,80 % en milieu rural.

Une disparité entre les variations est observable à cause des effets de l'évaluation foncière. Les citoyens qui souhaitent obtenir plus d'information ou contester la nouvelle évaluation de leur propriété sont invités à contacter la **MRC de Lotbinière**.

### Hausse de quotes-parts

La quote-part versée à la MRC augmente de 15 % en raison de la mise en place d'un service informatique régional permettant de répondre aux enjeux liés à la cybersécurité afin de se prémunir des attaques et des demandes de rançons qui sont de plus en plus fréquentes.

De plus, la quote-part versée à la Sureté du Québec pour la protection de notre territoire a augmenté de 5,5 %.

### Remboursement de capital sur certains emprunts

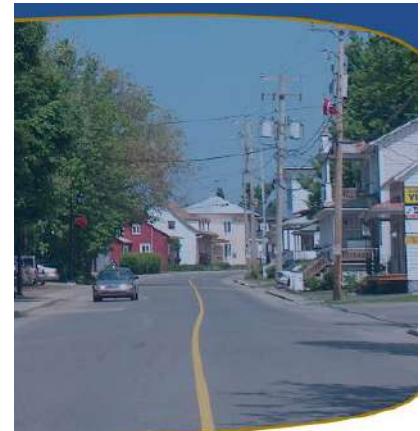
En 2024, la Municipalité débutera le remboursement des emprunts liés aux projets suivants :

- Patinoire couverte et réfrigérée (Espace Philippe Boucher) ;
- Travaux d'infrastructures des rues Industrielle, Rousseau et Masse.

### Création d'un fonds de roulement

La Municipalité a fait le choix responsable d'affecter près de 300 000 \$ provenant du surplus libre accumulé pour créer un fonds de roulement. Dans le contexte où les taux d'intérêts sont très élevés, ce fonds permettra de financer des dépenses en immobilisations sans intérêt.

Un document explicatif sera inclus dans l'envoi de votre facture annuelle de taxes, qui sera envoyée par la poste au plus tard le 15 février.



VOTRE FACTURE DE  
**TAXES**  
2024

**DOCUMENT EXPLICATIF**

# Affaires municipales

## Facture de taxes 2024

**15 mars**  
1<sup>er</sup> versement

**31 mai**  
2<sup>e</sup> versement

**31 août**  
3<sup>e</sup> versement

**30 novembre**  
4<sup>e</sup> versement



Pour les factures de taxes dont le solde est inférieur à 300 \$, le paiement doit être fait en un seul versement le 15 mars.

### Options de paiements



#### Argent comptant, débit ou chèque (à l'hôtel de ville)

Votre chèque doit être fait à l'ordre de la Municipalité de Saint-Apollinaire.



#### Série de chèque postdatés (à l'hôtel de ville ou par la poste)

Les chèques devront être faits à l'ordre de la Municipalité de Saint-Apollinaire et être datés selon les quatre dates mentionnées ci-haut.



#### Service de paiement de facture en ligne de votre institution financière

Si elle figure parmi la liste suivante :

- Desjardins
- Banque Toronto Dominion
- Banque Scotia
- Banque Royale RBC
- Banque Nationale
- Banque de Montréal

Le numéro de référence correspond au numéro de matricule composé de la lettre F, suivie de 16 chiffres, sans espace ni point (Exemple : F1234 56 7890 00 0000).



#### Prélèvements préautorisés dans votre compte

Le formulaire à remplir est disponible sur le site Internet, dans l'onglet *Administration municipale*, dans la section *Taxes et droit de mutation*.



#### Délais de traitements

La Municipalité n'est pas responsable des délais imposés par le traitement de la poste et les institutions financières.

Dans le cas où un chèque serait refusé, des frais pour effets bancaires de 20 \$, en plus des frais administratifs de 15% vous seront facturés.

Pour plus d'informations ou pour un changement d'adresse, contactez-nous :

[taxation@st-apollinaire.com](mailto:taxation@st-apollinaire.com)

418 881-3996, poste 225

Nouveau !

# L'Apollinaireo Points de dépôt

## Nouvelle méthode de distribution

En raison de l'abolition de la distribution des Publi-sac, nous avons dû revoir la façon de distribuer votre journal municipal. Il sera désormais disponible aux points de dépôts suivants :

- Chalet des loisirs (85, rue des Vignes)
- Centre multifonctionnel (20, rue Terry-Fox)
- Hôtel de ville (11, rue Industrielle)
- Bibliothèque Au jardin des livres (94, rue Principale)
- Salle communautaire (83, rue Boucher)

Une version électronique sera également disponible sur le site web de la Municipalité, dans l'onglet *Ma municipalité*.



Vous avez un dossier sur Voilà ?

N'oubliez pas que vous recevrez votre facture de taxes uniquement par cette plateforme !

Vous n'êtes toujours pas inscrit ? Inscrivez-vous à votre dossier citoyen personnalisé !

La procédure est disponible en page d'accueil du site web de la Municipalité.

## Congé de Pâques

	Vendredi 29 mars	Lundi 1 <sup>er</sup> avril
Bureau municipal	Fermé	Fermé
SAAQ - Mandataire	Fermé	Fermé
Centre multifonctionnel	Ouvert	Ouvert
Bibliothèque	Fermé	Fermé

### Urgence - Travaux publics

Pour signaler une urgence, composez le 418 808-9406 en tout temps.

# Bibliothèque Au jardin des livres

## HEURE DU CONTE

Animé par Jolène Charbonneau



**Les mercredis de 18 H 30 à 19 H 30 :**

- Le 7 février
- Le 6 mars
- Le 27 mars
- Le 24 avril
- Le 22 mai

Pour les  
3 à 6 ans



Où : À la bibliothèque

Inscriptions : À la bibliothèque, par téléphone au 418 881-3996,  
poste 250 ou par courriel : [bibliotheque@st-apollinaire.com](mailto:bibliotheque@st-apollinaire.com)

Bibliothèque  
Au Jardin des livres

Confectionne ton  
bracelet tout en  
apprenant les bases des  
circuit électrique!

## BRACELET DE L'AMITIÉ



Pour les 6 à 12 ans

OÙ : À LA BIBLIOTHÈQUE

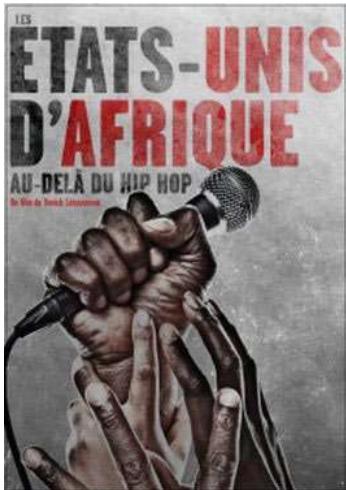
QUAND : SAMEDI LE 10 FÉVRIER À 15H30  
20 PARTICIPANTS MAXIMUM



DÉCOUVREZ 10 MUSÉES DE LA RÉGION

ADMISSION GRATUITE POUR  
2 ADULTES ET 2 ENFANTS

RÉSEAU BIBLIO CNCA



#### Diffusion du film Les États-Unis d'Afrique

Ce long métrage documentaire suit la quête du pionnier du hip-hop africain Didier Awadi dans la réalisation d'un album en hommage aux leaders de la conscience noire qui se sont battus pour l'idéal d'une Afrique unie et indépendante. Une épopee musicale et politique, qui le fait voyager à travers une quarantaine de pays et collaborer avec des artistes hip-hop engagés, tels que Smockey (Burkina Faso), M1 du groupe Dead Prez (États-Unis) et ZuluBoy (Afrique du Sud).



Où : À la bibliothèque (94, rue Principale)

Quand : Mercredi 21 février à 19h

Inscriptions : À la bibliothèque, par téléphone au 418 881-3996, poste 250 ou par courriel : [bibliotheque@st-apollinaire.com](mailto:bibliotheque@st-apollinaire.com)

#### La Bibitte Mobile

Au programme:

- Dégustation d'insectes (attention aux allergies aux crustacés et fruits de mer)
- Présentation d'insectes
- Manipulation de spécimens vivants
- Échange avec les visiteurs

Où : Centre multifonctionnel – Hall (20, rue Terry-Fox)

Quand : 6 et 7 mars, de 9 h à 12 h



#### Conférence voyage : Les merveilles du Sud-Ouest en réalité virtuelle

#### Une aventure immersive à travers les parcs nationaux de l'Utah et de l'Arizona

Mettez votre casque de réalité virtuelle et préparez-vous à être ébloui par les merveilles naturelles de l'Utah et de l'Arizona. De Bryce Canyon avec ses hoodoos sculptés par l'érosion, aux arches monumentales du parc national des Arches, chaque étape est une célébration de la grandeur de la nature. Découvrez également les falaises vertigineuses et les forêts luxuriantes de Zion, avant de conclure par l'immensité époustouflante du Grand Canyon.

Où : Centre multifonctionnel, salle 101 (20, rue Terry-Fox)

Quand : Mercredi 13 mars à 19h

Inscriptions : À la bibliothèque, par téléphone au 418 881-3996, poste 250 ou par

courriel : [bibliotheque@st-apollinaire.com](mailto:bibliotheque@st-apollinaire.com) (30 personnes maximum)

## ARTISTES PEINTRES RECHERCHÉS

Pour la deuxième édition « En art, on est libre », nous recherchons des artistes peintres amateurs de Saint-Apollinaire pour une exposition durant les Journées de la culture à la fin du mois de septembre 2024.

Pour tout renseignement, écrivez-nous :

[bibliotheque@st-apollinaire.com](mailto:bibliotheque@st-apollinaire.com)

# Loisirs et sports

## Inscription- Camp de jour la Rigole

Date	Inscription
Du 1 <sup>er</sup> mars (5 h) au 28 mars (23 h 59)	Via la nouvelle plateforme Qidigo Surveillez notre page Facebook pour les détails dans les prochaines semaines.

## Le camp de jour La Rigole recrute !

Tu as entre 14 et 25 ans et tu veux travailler tout en ayant du plaisir ?  
Tu veux un emploi bien rémunéré et tes fins de semaine de libre ?

Envoie-nous ton CV dès maintenant par courriel :

- [jean-michel.blouin@st-apollinaire.com](mailto:jean-michel.blouin@st-apollinaire.com)
- [dany.lamontagne@st-apollinaire.com](mailto:dany.lamontagne@st-apollinaire.com)

Date limite pour postuler : **31 mai 2024**



## Semaine de relâche - 4 au 11 mars



Pour une quatrième année, la Municipalité offrira des activités pendant la semaine de relâche : gala de lutte, sentier nocturne, glissade de nuit, camp de soccer et plus encore!

La programmation détaillée ainsi que les modalités d'inscription seront connues dans les prochaines semaines.

Surveillez la page Facebook de la municipalité pour être informé !

## Location – Espace Philippe Boucher

## \*NOUVEAUTÉ\*

Il est désormais possible de réserver la patinoire de l'Espace Philippe Boucher !

- Bloc de 1 h 30 ;
- Tarif de 175 \$/heure, plus les taxes applicables ;
- Location disponible entre 20 h 30 et 22 h en semaine ou en après-midi le dimanche ;
- Limite de 3 événements par semaine;
- Maximum d'une location par saison et par personne/organisation/entreprise ;
- Le local 101 (salle des patineurs) est inclus dans la location.

*\*Les protèges lames sont obligatoires à l'intérieur du centre multifonctionnel.*



# Urbanisme

**CET ÉTÉ,  
JE SÉCURISE MA PISCINE**

**Mise aux normes au 30 septembre 2025**



Les piscines installées avant le 1<sup>er</sup> novembre 2010 devront être conformes aux exigences du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles d'ici le 30 septembre 2025.

Toutes piscines installées depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010 doivent déjà être conformes à ce même Règlement.

Votre piscine est-elle sécuritaire? Faites le test au [www.baignadeparfaite.com](http://www.baignadeparfaite.com)

## Piscines et spas : un permis ou non?

L'installation d'une piscine ou d'un spa dont la capacité est de plus de 2 000 litres nécessite un permis.

Vous pouvez consulter les normes applicables sur le site web de la municipalité, dans l'onglet *Services*, section *Urbanisme*.

De plus, l'accès à la piscine doit respecter les normes du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Ces normes s'appliquent également aux piscines démontables.

## L'entretien de votre piscine et de son accès

Il est de votre responsabilité de vous assurer que les installations destinées à donner ou à empêcher l'accès à votre piscine sont maintenues en bon état de fonctionnement.

Cela inclut notamment :



- De s'assurer que le dispositif de fermeture et de verrouillage automatique de la porte d'une enceinte fonctionne bien et n'est pas entravé;
- De réparer les bris et les parties détériorées d'une enceinte;
- D'éviter que l'espacement entre le bas de l'enceinte et le sol augmente à plus de 10 cm en raison de l'érosion et du mouvement du sol ;
- De maintenir une bande de dégagement de 1 m autour de la piscine ou de l'enceinte, selon le cas.

## Délai de traitement : Demande de permis ou de certificat

Le délai de traitement pour la demande d'un permis ou d'un certificat est de **30 jours à compter de la date où tous les documents nécessaires à l'analyse de la demande sont déposés**.

Si les dispositions prescrites aux règlements d'urbanisme ne sont pas toutes respectées ou encore, si la demande n'est pas complète, le permis ou le certificat demandé n'est pas délivré.

Vous pouvez consulter le *Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme* sur le site web de la municipalité, dans l'onglet *Services*, section *Urbanisme – Réglementation*.

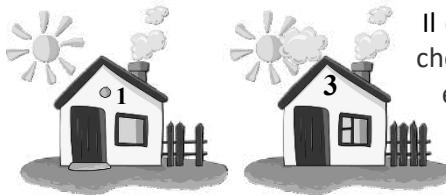
## IMPORTANT

**Les abris d'hiver et les clôtures à neige doivent être retirés au plus tard le 1<sup>er</sup> mai.**

# Service de sécurité incendie



## L'importance de la visibilité de votre numéro civique



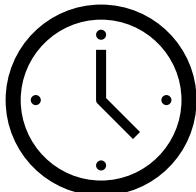
Il est primordial d'afficher votre numéro civique de manière claire et visible. En effet, le choix d'une typographie lisible et d'un emplacement facilement repérable permettra, par exemple, d'assurer une plus grande rapidité dans la réponse des services d'urgence, de livraison, ou encore pour vos visiteurs et amis devant localiser votre résidence.

En période hivernale, si l'installation d'un abri temporaire nuit à la visibilité de votre numéro civique, vous devez l'apposer sur la devanture dudit abri.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le Règlement de construction (592-2007) disponible sur le site internet de la Municipalité, dans la section *Urbanisme*.



## Dans la nuit du samedi 9 au dimanche 10 mars, on avance l'heure!



Profitez du changement d'heure qui s'effectuera le 9 mars pour vérifier votre avertisseur de fumée et, au besoin, remplacer la pile. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.

Pour vérifier votre avertisseur de fumée, il suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai.



# Travaux publics

## Merci !

Grâce à plusieurs propriétaires terriens, les citoyens peuvent pratiquer des activités hivernales en forêt (sentier de marche, de raquettes et de ski de fond).



## La disposition des matières résiduelles : Quelques rappels importants

### RECYCLAGE

C'est un contenant? C'est un emballage?  
C'est un imprimé?  
**ÇA VA DANS LE BAC BLEU!**

**MATIÈRES ACCEPTÉES**

- PLASTIQUES**
  - Bouteilles et contenants identifiés :
  - 1 2 3 4 5 6 7
  - Bouchons et couvercles.
  - Sacs et pellicules d'emballage.
- PAPIER ET CARTON**
  - Journaux, revues, circulaires.
  - Feuilles, enveloppes, sacs de papier.
  - Livres, annuaires.
  - Rouleaux de carton.
  - Boîtes de carton et d'oeufs.
  - Cartons de lait et de jus à pignon.
  - Containants aseptiques (type Tétra Pak).
- VERRE**
  - Bouteilles et pots de toutes les couleurs.
- MÉTAL**
  - Papiers et contenants d'aluminium.
  - Bouteilles et cannettes d'aluminium.
  - Boîtes de conserve.
  - Bouchons et couvercles.



### DÉCHETS

**ATTENTION :**  
Votre déchet en est-il vraiment un?

**MATIÈRES ACCEPTÉES**

- FIBRES SANITAIRES**
  - Couches.
  - Papiers hygiéniques.
  - Tampons.
  - Sacs de balayeuses.
- PAPIER ET CARTON (qui ne peuvent pas être recyclés)**
  - Papier et carton souillés d'aliments.
  - Cartables.
  - Papier et carton cirés.
  - Papiers peints.
- AUTRES**
  - Styromousses.
  - Plastiques identifiés no 6 ou non numérotés.
  - Porcelaines, pyrex non récupérables.
  - Cheveux, poils, plumes.
  - Marchandises périsposables.



### COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Viande, poisson, crustacé, os, gras, huile et cendre ne doivent pas se RETROUVER DANS LE COMPOST!

**MATIÈRES COMPOSTABLES**

- MATÉRIAUX VERTS**
  - Déchets verts du jardin.
  - Déchets de cuisine (résidus de fruits, légumes, pains, pâtes alimentaires, légumineuses, etc.).
  - Filtres et résidus de café.
  - Sachets de tisanes et de thés.
  - Poils d'animaux et cheveux.
  - Rognures de gazon.
  - Feuilles et fleurs de plantes d'intérieurs.
- MATÉRIAUX BRUNS**
  - Feuilles mortes.
  - Brindilles et branches.
  - Copeaux et sciures de bois.
  - Aiguilles de conifères.
  - Papiers journaux à encre noire seulement.
  - Pailles.
  - Vieux vêtements en fibres naturelles.
- AUTRES MATERIAUX**
  - Coquilles d'oeufs.
  - Terreaux d'empotages.
  - Terres de jardin.



## Collecte du compost

Dernière collecte hivernale : Semaine du 26 février

Reprise de la collecte hebdomadaire : Semaine du 1<sup>er</sup> avril

# Organismes et partenaire



## Les demandes d'admission sont débutées : Découvrez votre cégep à St-Agapit

Les demandes d'admission au collégial sont maintenant débutées et le moment est enfin venu de concrétiser son projet d'avenir. Que ce soit pour un retour aux études ou encore pour la poursuite de ses études secondaires, le choix de sa formation collégiale et de son cégep est une étape très importante. Le Centre d'études collégiales de Lotbinière est bien sûr un choix de premier ordre à considérer, étant le Cégep de St-Agapit alliant proximité et qualité de l'enseignement. En plus de tous les mêmes services que l'on retrouve dans les grands cégeps, le CEC offre un encadrement des plus personnalisés aux étudiants ainsi qu'un accompagnement pédagogique hors du commun. Faire ses études à St-Agapit, c'est donc s'offrir un milieu favorisant sa réussite tout en s'évitant le trafic! Voici les programmes d'études dans lesquelles il est possible de faire une demande d'admission.

### Tremplin DEC

- Sciences de la nature
- Sciences humaines – profil interactions sociales et communications
- Techniques d'éducation spécialisée
- Techniques de comptabilité et de gestion
- Techniques de bureautique – en ligne

Venez découvrir votre cégep lors d'une visite à la carte! Offerte tous les jours en semaine, cette visite sur mesure vous permettra d'en apprendre davantage sur le programme d'études qui vous intéresse et sur les services offerts par le cégep.

## REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE FÉVRIER 2024

### BONS COUPS DES JEUNES

- Implication de plus de 25 jeunes lors des comités V.I.P de cet automne.
- Implication de plus de 15 jeunes lors du nettoyage des abribus d'Express Lotbinière depuis cet automne.
- Plus de 10 activités de financement réalisées par les jeunes depuis cet été.

## À VENIR

- Février: Mois on s'love pour la prévention du suicide et la promotion de la vie
- 4 et 18 février: Cantine courses de bazous d'Issoudun
- 12 au 16 février : Journées de la persévérence scolaire
- 24 février: Visite de la prison de Trois-Rivières

\*Activités offertes pour tous les jeunes de 12 à 17 ans de la MRC de Lotbinière\*



REGROUPEMENT  
DES *jeunes*  
DE LOTBINIÈRE

# BÉNÉVOLES recherché.e.s

**TU VEUX AIDER LES PERSONNES IMMIGRANTES DANS LEUR APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS?**

**IMPLIQUE-TOI AVEC NOUS!**

268A rue Principale, Issoudun  
418-728-2226  
[info@abclotbiniere.com](mailto:info@abclotbiniere.com)

## Tutorat pédagogique

Avec l'aide des professeur-e-s, vous animez des activités ponctuelles pour la mise à niveau des apprenant-e-s. Petits groupes, environ 3h, aucune activité à planifier!

## Ateliers discussion

Avec l'aide d'une animatrice, vous pouvez discuter en bon québécois avec des personnes immigrantes qui veulent améliorer leur français au Québec. Durée d'environ 3h.

**ON TE DIT QUE TU ES PATIENT.E, EMPATHIQUE, ET QUE TU EXPLIQUES BIEN LES CHOSES? ON A BESOIN DE TOI!**



## Des lunettes pour tous!

Où ? À L'Oasis de Lotbinière au 17 rue des Érables à St-Flavien (en face de la Salle des Lions)

Qui ? Toute la population de Lotbinière

Quand ? Lundi 15 janvier 2024

Lundi 19 février 2024

Lundi 19 mars 2024

Lundi 15 avril 2024

Obtenez des lunettes à moindre coût dans la MRC de Lotbinière, lors des visites du Marchand de lunettes dans les locaux de L'Oasis !

Une économie moyenne de 70%

Comment ? Ayez la prescription de votre optométriste en main. Vous devez prendre rendez-vous en téléphonant au 581-983-3883. Prévoyez un délai de 4 semaines pour la réception de vos montures et le paiement doit s'effectuer le jour de la livraison.

### Le Marchand de Lunettes, c'est :

Des lunettes de qualité et garanties permettant des économies substantielles.

Des lentilles ophthalmiques adaptées à vos besoins.

Une grande sélection de montures.

Un service courtois et personnalisé.

Des lunettes à moindre coût pour les personnes recevant de l'aide sociale.

Reçus valides pour les assurances.

Pour informations supplémentaires : [www.marchanddelunettes.org](http://www.marchanddelunettes.org)

**LE  
MARCHAND  
DE LUNETTES**  
LUNETTERIE COMMUNAUTAIRE



**L'Oasis  
DE LOTBINIÈRE**  
GROUPE COMMUNAUTAIRE ALTERNATIF  
EN SANTÉ MENTALE  
418-728-2085



**Express  
vers Sainte-Foy 2024**

### EN SEMAINE DE

**Laurier-Station  
Saint-Apollinaire  
Sainte-Foy**

### DÉPARTS

le matin et le midi :

Laurier-Station à

**6 h 15, 6 h 45, 8 h**

**et 11 h 15**

### RETOURS

le midi et le soir :

Sainte-Foy à

**13 h, 16 h 10, 17 h**

**et 18 h 10**



Internet sans fil  
GRATUIT  
dans l'autobus

### POINTS DE VENTE

**PROXIM Kirouac et Lavoie** : 130, boul. Laurier, Laurier-Station  
**JEAN COUTU** : 144, Principale, Saint-Apollinaire

**[www.express-lotbiniere.com](http://www.express-lotbiniere.com) • 418 881-3884, poste 103**



**PROGRAMMATION HIVER 2024    08 janvier au 24 mai**  
**Inscription - Infos : [www.maisonfamilieletbiniere.com](http://www.maisonfamilieletbiniere.com) 418-881-3486**

**Tous nos Ateliers et nos Services sont GRATUITS**

**POUR** (PARENTS, MÈRES, PÈRES, ENFANTS, GRANDS-PARENTS, FEMMES, HOMMES, **TOUTES FAMILLES**, SÉPARÉES, RECOMPOSÉES...)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30-16h Halte-garderie	8h30-16h Halte-garderie	8h30-16h Halte-garderie	8h30-16h Halte-garderie	8h30-16h Halte-garderie
9-11h STIMULATION LANGAGE MOTRICITÉ FINE parent-enfant (2-5ans) Apprivoiser les petits défis	9-11h CHOUETTE & PIROUETTE Atelier découvertes parent-enfant (0-Sans) avec une partie parent	9-11h CHOUETTE & PIROUETTE Atelier découvertes parent-enfant (0-Sans) avec une partie parent 9h30 VITALITÉ INTELLECTUELLE-4 (musclez vos méninges) adulte	9-11h CHOUETTE & PIROUETTE Atelier découvertes parent-enfant (0-Sans) avec une partie parent VIE DE FAMILLE soutien parent On s'outille sur différents défis,	9-11h CHOUETTE & PIROUETTE Atelier découvertes parent-enfant (0-Sans) avec une partie parent BÉBÉ-CHOUCHOU parent-enfants motricité globale (8 à 16 mois)
13-15h CAFÉ LECTURE : le plaisir de se faire lire et déchanter	13-15h CUISINE et vie relationnelle	13-15h PÉRINATALITÉ : Parents d'un bébé ou en attente d'un...	13-15h CRÉATIVITÉ-ÉMOTION Créez et mieux se connaître	13-15h SANTÉ PHYSIQUE & MENTALE Bouger ensemble
Par une Infirmière en maternité	Mardis 19-21h COURS PRÉNATAUX : Préparation à l'accouchement — Soins du nouveau-né — Premières semaines postnatales — Coparentalité SOUTIEN-ALLAITEMENT : Durant les 2 premiers mois de l'allaitement maternel, soutien téléphonique et à domicile si urgence			
SERVICES				
<b>ÉCOUTE ACCOMPAGNEMENT :</b> Adultes, couples, mieux surmonter les difficultés	<b>POUR MIEUX INTERVENIR :</b> Conseils éducatifs pour parents	<b>SOUTIEN POUR HOMMES :</b> Pour surmonter les difficultés	<b>SOUTIEN SÉPARATION :</b> Pour le vivre le plus harmonieusement possible, pour les enfants et vous	<b>CONSULTATION BRÈVE PROFESSIONNELLE :</b> Avocat Médiation familiale
<b>COCAINOMANIES ANONYMES :</b> (toutes dépendances) Rencontres les lundis 19h	<b>MÉDIATION CITOYENNE :</b> Soutien concernant les conflits (voisinage...)	<b>FÊTE-CŒUR-TEMPS :</b> Du temps pour les ainés pour leur anniversaire	<b>PRÉSENCE LOTBINIÈRE :</b> Suivi, accompagnement, soutien lors d'un deuil	<b>SOUTIEN COPARENTALITÉ :</b> Pour prendre soin des parents et des enfants

### Aide alimentaire Lotbinière



#### Frigos et garde-mangers communautaires

Des frigos communautaires ainsi que des garde-mangers sont disponibles dans plusieurs municipalités de la MRC de Lotbinière et accessibles à la population. Vous pouvez les retrouver notamment à Saint-Apollinaire, Saint-Gilles, Saint-Flavien/Laurier-Station. Prenez note que le frigo situé à Saint-Antoine-de-Tilly sera non fonctionnel pour la saison hivernale et qu'il sera relocalisé dès le printemps. Pour la saison hivernal, les frigos seront en mode congélateur.

De nouveaux frigos communautaires et garde-mangers seront bientôt disponible! Ceux-ci seront situés dans les municipalités de Joly, Val-Alain ainsi que Saint-Agapit. Nous vous tiendrons informé lors des inaugurations. Restez à l'affût!

Vous pouvez toujours consulter la page Facebook des Frigos communautaires dans la MRC de Lotbinière ainsi que celle d'Aide alimentaire Lotbinière pour y retrouver la carte interactive des emplacements des frigos. Nous invitons les citoyens à partager leur don alimentaire sur la page Facebook!



1000, rang Saint-Joseph, local 101  
Saint-Flavien (Québec) G0S 2M0  
418-728-4201



SITE INTERNET



DEVENIR BÉNÉVOLE



FAIRE UN DON



# L'Entraide

Quel succès!

En décembre dernier, grâce à la générosité de la population et au travail des bénévoles de l'Entraide, nous avons livré 72 paniers de Noël bien garnis (93 adultes et 51 enfants). Merci à vous tous.

Un merci spécial à tous les Scouts, qui année après année, brave la température et sillonnent les rues de la municipalité pour récolter les denrées.

Merci à nos partenaires:

- |   |                              |   |
|---|------------------------------|---|
| - 127e Groupe Scout Agapogil  | - Rossy                      | - Service de sécurité incendie de Saint-Apollinaire |
| - Aide alimentaire Lotbinière   | - Restaurant Benny           | - Brunet  |
| - IGA des Sources   | - Shop Santé QC              | - Fondation Philippe Boucher                        |
| - Bibliothèque Au jardin des livres   | - Super C                    | - Municipalité de Saint-Apollinaire                 |
| - Alimentation Beauchesne   | - Caisse Desjardins/employés |   |
| <b>- Un regroupement de jeunes entrepreneurs de St-Apollinaire ainsi que leurs partenaires et employés:</b> |                              |   |
| - Construction rénovation CAB   |                              |   |
| - EBF entrepreneur général  |                              |   |
| - Morais Pol-Inox   |                              |   |
| - Les habitations Larochele   |                              |   |

Tout au long de l'année les besoins sont grands. On continue de compter sur l'aide de la population pour bien garnir notre frigidaire communautaire ainsi que l'armoire pour les aliments non périssables à l'extérieur de l'Entraide. Durant l'hiver, le réfrigérateur est utilisé comme un congélateur.

Rappel : étant donné le manque d'espace à l'Entraide, il nous est impossible de recevoir vos meubles. Vous pouvez communiquer avec Recyc-Lav au 418-881-0084. Merci de votre collaboration.

L'Entraide est ouverte à tous les mardis de 10 h à 16 h, le jeudi de 18 h à 20 h 30 ainsi que le 2e et le 4e samedi du mois de 10 h à 16 h.

À bientôt,

Les 50 bénévoles de L'Entraide de St-Apollinaire vous souhaitent une belle année 2024!

## Paroisse de Sainte-Élisabeth

Nous désirons remercier chaleureusement tous les généreux donateurs de la paroisse de Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière ! Vous trouverez sur le tableau ci-bas, les montants que chacune des communautés a recueilli en 2022 et 2023. Il ne faut pas oublier que tous les revenus et dépenses sont comptabilisés selon la communauté concernée, c'est pourquoi votre soutien est essentiel...

Encore une fois, un grand merci et nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine campagne de sollicitation qui se tiendra de février à mai dans nos différentes communautés. Nous comptons sur vous !

Merci pour votre soutien !  
Josée Lemieux, directrice générale

CONTRIBUTION VOLONTAIRE ANNUELLE AU 31 DÉCEMBRE 2023					
COMMUNAUTÉ	TOTAL <u>2022</u>	% <u>ATTEINT</u>	MONTANT <u>REÇU 2023</u>	OBJECTIF PAR <u>COMMUNAUTÉ</u>	% <u>ATTEINT</u>
Saint-Apollinaire	38 372 \$	53%	36 220 \$	68 000 \$	53%

# Jardins commémoratifs de Sainte-Élisabeth

## Remerciements

Laissant ses fonctions au 31 décembre dernier, nous tenons à remercier chaleureusement monsieur Richard Desrochers, membre fondateur et président des Jardins commémoratifs de Sainte-Élisabeth, pour ses nombreuses années de dévouement au sein de la compagnie.

Nous remercions également monsieur Jacques Marois pour son implication comme délégué de Saint-Gilles.

## Bienvenue

Nous Souhaitons la bienvenue à monsieur Yvan Grondin a titre de nouveau délégué pour le cimetière de Saint-Gilles.

## Le saviez-vous....

Les Jardins commémoratifs de Sainte-Élisabeth est une compagnie sans but lucratif, régie par la Loi sur les compagnies de cimetières catholiques romains et la Loi sur les activités funéraires. Voici nos cimetières desservis: Saint-Agapit, Sainte-Agathe, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Issoudun, Saint-Janvier et Saint-Octave.

Depuis 2019, la Compagnie a pris possession des biens et de l'ensemble de ces cimetières ce qui implique que lesdits cimetières ne sont plus administrés par la Fabrique, mais bien par la Compagnie. Pour Toutes questions ou inhumation dans nos cimetières se référer au personnel du Jardins commémoratifs car les secrétaires de fabrique gèrent que les activités de l'église et non du cimetière.

L'objectif de la compagnie est de continuer de servir l'ensemble des communautés attachées à leur cimetière et d'y accueillir la dépouille des défunt tout en préservant les traditions et les croyances de chacun en assurant la pérennité et la rentabilité de ceux-ci.

Nous vous invitons à visiter notre site Internet au [jc-se.com](http://jc-se.com) ainsi que notre page Facebook au **Jardins commémoratifs de Sainte-Élisabeth** pour plus d'information.

Les délégués et l'équipe de JCSÉ

# Fabrique de Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière

La Fabrique vous informe...

Une autre étape vient d'être franchie quant à la transformation de l'église en une bibliothèque et plus encore. En effet, le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) a accordé une subvention substantielle pour amorcer les travaux d'amélioration sur le bâtiment. Il nous reste à compléter la convention de bail ainsi que l'entente de prêt sur usage dès que les plans seront complétés. Suivront d'autres demandes de subvention pour l'aménagement des lieux et notamment de la bibliothèque. Ça avance, mais il faut être patient, c'est un gros projet!

Sachez que les activités du culte à l'église continues. Les célébrations dominicales, les funérailles, baptêmes et mariages y ont toujours lieu. Pour l'horaire, consulter le feuillet paroissial ou le site de la paroisse Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière : [eccle.com](http://eccle.com). Vous serez avisés quand il y aura des changements quant au lieu de culte pendant les travaux.

Enfin, la fabrique vous rappelle que nous avons tous un devoir de conservation et de mise en valeur du patrimoine. La contribution volontaire annuelle (CVA) sert en grosse partie à cette fin ainsi qu'au financement des services pastoraux. La cible est toujours ambitieuse. Il vous appartient de faire votre part pour que les services continuent.

Merci à l'avance et cordiales salutations,

Bertrand Lambert

Président de l'Assemblée de fabrique de Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière

# Cercle de Fermières Saint-Apollinaire

Bon début d'année à toutes et à tous, ainsi qu'aux membres de notre organisation! Nous envoyons vers vous nos meilleurs vœux de santé, et la joie dans les petits bonheurs.

Après les festivités et un peu de repos, nous reprenons doucement les rênes des différents projets en cours à notre local: nappes et linge à vaisselle à motif de tartan, légers foulards d'été en tencel et d'hiver en mérinos et draps de bain. Nous expérimentons de nouveaux montages, mais en retrouvons également certains qui se répètent dans le temps, dont le succès ne s'éteint pas auprès de nos membres.

Le reste de l'hiver se poursuivra donc dans les travaux de tissage à notre local, mais également dans la chaleur de nos maisons pour les autres projets comme le tricot, la couture, la broderie ou le feutrage, une passion qui se développe nouvellement parmi nos membres grâce au soutien d'une d'entre elles.

Nous tenons une rencontre mensuelle chaque premier mercredi du mois, à 19 h, à la salle du Conseil municipal. Si vous avez de l'intérêt pour les arts textiles ou avez simplement envie de socialiser et êtes une fille ou une femme âgée de 14 ans et plus, sentez-vous bien à l'aise de vous présenter à titre d'observatrice, vous êtes bienvenue. Nous vous invitons également à consulter notre page Facebook via le code QR ici-bas, que vous pouvez scanner avec votre appareil photo. Nous publions des créations ou des événements que nous organisons au fil de l'année, dont nous sommes bien fières!

Enfin, si vous souhaitez vous procurer différents produits issus de la collection 'Tartan 2023', créée par nos membres passionnés à l'occasion de notre 75e anniversaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour vous en procurer. La symbolique développée pour ce tartan est touchante, tout autant que les origines de ce motif textile.

Au plaisir de vous croiser en cours d'année!



## Association Pickleball Rive Sud de Québec

Pour devenir membre, vous devez remplir un formulaire, que le responsable des plages horaires vous remettra. Il vous informera aussi de la suite des choses pour votre adhésion.



### Horaires intérieur et extérieur 2023-2024

Jour		
Mardi	Jeudi	Samedi
9h45 à 11h45 (6 terrains)	8h à 10h (6 terrains) 10h à 12h (6 terrains)	9h30 à 11h30 (6 terrains)

Soir	
Lundi	Mercredi
19h45 à 21h45 (6 terrains)	19h45 à 21h45 (6 terrains)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Angèle Bernier, présidente de l'association  
418 433-4199

# Club FADOQ Les Alouettes

fadoq

Le Club FADOQ Les Alouettes de Saint-Apollinaire vous invite à ses activités !

Jour	Activités	Responsables	Autres activités
Lundi, 9 h 30	Marche Départ : Salle FADOQ *Carte de membre non nécessaire	C. Lamontagne	Samedi 10 février à 13h – Bingo  5 \$ pour 2 cartes/10 \$ pour 5  <b>Prix de présences</b> 50 % des vente remis en prix café/liqueur/eau en vente  Moitié/Moitié à vendre  <b>Places limitées - Réservez votre place :</b> Lise Lamontagne : 418 43-0872 Marielle Bélanger : 581 745-9273  Si vous vous désistez, SVP, avisez avant le 5 février.  Lieu : Salle FADOQ (8, rue Industrielle)
Lundi, 13h	Pétanque Pétanque Atout	C. Lamontagne M. Bélanger	Samedi 16 mars à 19 h – Bingo musical avec Justin et Antonin
Mardi/jeudi, 13 h	Cartes	D. Lamontagne H. Charest Couture	Thème Saint-Patrick
Mercredi, 9 h 30	Vie active	C. Lamontagne	10 \$ par entrée
Dernier mercredi du mois, 12 h	Dîner communautaire *Carte de membre non nécessaire	C. Roy 418 881-2779	<b>Prix de présences</b> Apporter votre vin Liqueurs et café en vente sur place
Jeudi soir, 19 h	Baseball Pôche	M. Defoy D. Rochon	Lieu : Salle FADOQ (8, rue Industrielle)
3 <sup>e</sup> vendredi du mois, 19 h 30 À partir du 15 septembre	Soirée de danse *Prix d'entrée de 10 \$ **Aucun permis de boisson	C. Lamontagne	

<b>Présidente</b>	M <sup>me</sup> Monique Defoy	418 881-3121
<b>Secrétaire</b>	M <sup>me</sup> Marielle Bélanger	581 745-9273
<b>Trésorière</b>	M <sup>me</sup> Danielle Rochon (carte de membre)	418 433-0823
<b>Administratrice</b>	M <sup>me</sup> Colette Lamontagne (location salle)	418 881-3527
<b>Administratrice</b>	M <sup>me</sup> Lise Lamontagne	418 433-0872
<b>Administratrice</b>	M <sup>me</sup> Lucie Lamontagne	418 809-0289

# Vie Active

Bonjour cher citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire,

Saviez-vous que nous avons un organisme à Saint-Apollinaire pour les personnes de 50 ans et plus qui offrent des cours d'exercice gratuit qui aident aux gens de garder la santé physique et mentale.

Notre mission c'est de motiver et encourager les ainés à continuer de bouger et de ne pas rester isolée. Faire de l'exercice en groupe aide à stimuler les muscles et en même temps d'aider à prévenir des chutes. Après la pandémie c'est important de retrouver l'aspect social qui est un boni dans ces cours.

Les cours sont offertes tous les mercredis matin de 9:30 à 10:30 à la salle de la FADOQ au 11, rue Industrielle au stationnement entre le CHSLD et L'Église.

Venez-vous joindre à nous!

Vos animateurs Colette et Louise

## Chevaliers de Colomb



Nous avons tourné la page pour l'année 2023 et débutons l'année 2024 avec enthousiasme!

Votre conseil 9882 en profite pour vous souhaiter une très bonne année 2024, Santé et bonheur pour la prochaine année. Nous avons eu en 2023, quelques activités qui sont profitables pour notre paroisse :

- Guignolée ' activité très appréciée des bénévoles et les gens ont été encore une fois très généreux (plus de 8000 \$) seront redonner.
- Noel des enfants, une activité qui a battu des records de participation pour cette année, sourires, jeux, cadeaux étaient au menu lors de cette journée.
- Noel des ainés, activité très importante aux yeux de tous étant un beau moment pour nos ainés qui souffre parfois de solitude dans le temps des fêtes.

Merci à tous les bénévoles qui ont fait de ces journées quelque chose d'inoubliable !

Voici quelques activités à venir dans les prochaines semaines :

- Soirée reconnaissance (salle communautaire) (février 2024)
- Déjeuner (mars 2024)
- Méchoui (avril 2024)
- Élection du conseil (mai 2024)

Le conseil est toujours à la recherche de nouveaux membres et de bénévoles pour les activités à venir.

Vous pouvez nous suivre sur Facebook : CdeC St-Apollinaire

Poursuivons notre travail envers notre communauté

Merci de votre aide

Steeves Beaudry, grand Chevalier  
9882 Saint Apollinaire  
418 254-9355



# Club des Lions

Je commence par vous souhaiter une belle et bonne année 2024, remplie de bonheur.

Un retour sur notre cocktail bénéfice qui a été un immense succès, grâce à une équipe de feu et nos présidents d'honneur, Mrs Martin Desrochers et Sylvain Daigle de rembourrage Chaudière-Appalaches, qui se sont impliqués à fond. Les gens présents à la soirée se sont bien amusés et ont été très généreux.

Nous avons amassé plus de 22,500\$ qui serviront à garnir de denrées l'armoire partage des Lions situé dans les locaux de la maison de la famille, à contribuer à nos autres causes comme le diabète, les maladies de l'œil, les chiens guides des Lions du Canada, l'autisme et la pauvreté.

Nous sommes toujours en recrutement. Si vous cherchez un groupe pour socialiser, vous avec un peu, moyennement ou beaucoup de temps à donner ou un projet qui correspond aux valeurs des Lions, vous êtes les bienvenues. Pour informations : clublionsst-apo@hotmail.com

Au plaisir de vous rencontrer,

Nicole Rousseau  
Club Lions St-Apollinaire.

## Société patrimoine et histoire des seigneuries de Lotbinière

### Si l'histoire et le patrimoine vous intéresse !

Vous possédez une maison ancienne? Vous aimeriez connaître vos ancêtres et l'histoire de votre municipalité? Vous voulez recevoir un bulletin d'information historique régional ? Vous avez des photos anciennes de la région que vous aimeriez partager? Si vous avez répondu oui à une ou plusieurs de ces questions, devenir membre de la Société patrimoine et histoire des seigneuries de Lotbinière pourrait vous intéresser.

Depuis bientôt 20 ans cet organisme a contribué à la recherche, à la diffusion de connaissance et à la promotion de l'histoire et du patrimoine des municipalités de la MRC de Lotbinière.

Pour devenir membre (gratuitement) et nous offrir vos disponibilités, si le cœur vous en dit, photographiez ce code QR avec votre cellulaire et suivez le lien qui s'affichera alors vers une page d'inscription. Vous pouvez aussi nous écrire à patrimoinelotbiniere@gmail.com et nous vous enverrons le formulaire d'inscription par courriel.

Merci de votre intérêt pour l'histoire et le patrimoine.

Le conseil d'administration de la Société patrimoine et histoire des seigneuries de Lotbinière



# Les Filles d'Isabelle

## Réflexion : Notre corps

C'est à toi aujourd'hui que je veux dire combien je te remercie de m'avoir accompagné si longtemps sur les chemins de la vie. Je ne t'ai pas accordé l'intérêt, l'affection ou plus simplement le respect que tu mérites. Souvent, je t'ai maltraité, matraqué de reproches violentes. J'ai envie de te câliner, de te choyer ou te donner du bon. J'ai envie de t'offrir des cadeaux uniques, de dessiner des fleurs et des rivières sur ta peau, de t'offrir du Mozart, de te donner les rayons du soleil, tout cela à la fois dans l'abondance et le plaisir. Mon corps, je te suis fidèle. Oh non pas malgré moi, mais dans l'acceptation profonde de ton amour. Oui, j'ai découvert que tu m'aimais, que tu prendrais soin de moi et que tu respectais ma présence. Combien de violences as-tu affrontées pour me laisser naître, pour me laisser être, pour me laisser grandir avec toi ! Combien d'accident as-tu traversé pour me sauver la vie ! Maintenant que je t'ai rencontré, je ne te lâcherai plus. Nous irons jusqu'au bout de notre vie commune. Et quoi qu'il arrive, nous vieillirons ensemble. Aujourd'hui, au mi-temps dans ma vie, un peu ému, je te redécouvre.

## Nos prochaines réunions :

- Le 21 février, 13h30 au sous-sol de l'église St-Agapit. Conférence/information sur la demande de la SAAQ 2024, par M. Gabriel Beaudet de l'école de conduite de Lotbinière, suivra notre réunion.
- Le 20 mars, 13h30, au sous-sol de l'église St-Agapit, nous aurons une célébration aux intentions de nos membres.
- Le 16 avril, 13h30, au sous-sol de l'église St-Agapit. Conférence sur l'anxiété avec Mélanie de l'Oasis.

## Unité – Amitié – Charité

Monique Defoy,  
Régente du cercle Madeleine de Verchère 1110

# Procès-verbaux

## Séance ordinaire du 4 décembre 2023

### ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 970-2023

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 9 avril 2008;

ATTENDU QU'il il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser les exigences relatives aux cases stationnement hors rue des habitations multifamiliales d'envergure afin de favoriser l'optimisation de l'occupation du territoire tout en s'assurant que le cadre normatif répond convenablement aux besoins des résidents;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la présente modification;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5  
ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE le premier projet de règlement portant le no 970-2023 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

### RECOMMANDATION À LA CPTAQ- AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU LOT 6 338 023

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour les propriétés situées au 24, rue

Principale, cadastre du Québec 3 384 826 et au 277, rang Gaspé, cadastre du Québec 6 338 023;

ATTENDU QUE l'objet de cette demande est pour redéfinir la limite des lots selon l'utilisation des lieux;

ATTENDU QU'une parcelle de 1.2 ha provenant du lot 6 338 023 serait fusionnée au lot 3 384 926;

ATTENDU QUE la parcelle de 1.2 ha correspond à un chemin dans la partie en culture de 0.3 ha traversé par deux ponceaux utiles au lot 3 384 826, et le reste de la superficie, soit 0.9 ha, est boisé;

ATTENDU QUE les terrains faisant l'objet de la demande se situent dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QU'à l'extérieur de la zone agricole, il existe des espaces où l'usage demandé est possible en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007, mais ces espaces ne sont pas disponibles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE la Municipalité appuie la présente demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.

### RECOMMANDATION À LA CPTAQ - RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour les parties des lots 3 384 829, 3 584 530,

3 584 541, 3 584 552, 3 584 574 et 3 584 585 du cadastre du Québec, situés sur le rang Bois-Joly et le rang Saint-Lazare;

ATTENDU QUE l'objet de la présente demande est pour le renouvellement de la décision numéro 418 027 afin de poursuivre l'exploitation d'une sablière d'une superficie de 3.78 ha en plus de l'utilisation d'un chemin d'accès de 0.84 ha pour un total de 4,62 ha sur l'ensemble des lots précités;

ATTENDU QUE les terrains faisant l'objet de la demande se situent dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QU'à l'extérieur de la zone agricole, il existe des espaces où l'usage demandé est possible en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007, mais ces espaces ne sont pas disponibles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE la Municipalité appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.

### PIIA PATRIMOINE - 90, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2023-708 pour la propriété située au 90, rue Principale;

ATTENDU QUE la demande est pour restaurer les galeries du rez-de-chaussée et de l'étage;

ATTENDU QUE le demandeur désire retirer le toit et les colonnes de la galerie à l'étage;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif en urbanisme recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5  
ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE la restauration et la réparation des galeries du rez-de-chaussée et de l'étage ainsi que le recouvrement des toitures de ces même galeries en tôle pincée soient autorisés tel que demandé. Le toit et les colonnes de la galerie à l'étage, sur la façade principale, doivent être restaurés et conservés considérant la valeur patrimoniale supérieure et unique de la propriété.

Adopté à l'unanimité

#### **PIIA PATRIMOINE - 176, RANG BOIS-JOLY**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2023-720 pour la propriété située au 176, rang Bois-Joly;

ATTENDU QUE le demandeur a fait la demande afin de remplacer les portes en façade de la résidence par des portes de bois;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2023-720.

Adopté à l'unanimité.

#### **PIIA AFFICHAGE - ACCEPTATION DE DEMANDES**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes pour modifier l'affichage :

- Les demandes de modifications aux certificats d'autorisation numéros 2023-073 et 2023-500 pour la propriété située au 469 à 471, route 273, afin d'ajouter une enseigne murale sur le mur latéral du bâtiment principal et pour modifier l'affichage de l'enseigne autonome existante;
- La demande de permis numéro 2023-721 pour la propriété située au 512-516, rang Bois-Franc, afin de remplacer l'enseigne murale en façade sur le bâtiment principal;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5  
ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE les demandes de permis numéro 2023-073 et 2023-500 soient autorisées comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

#### **PIIA CONTENEUR - 740, RANG SAINT-LAZARE**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la demande de permis numéro 2023-719 pour la propriété située au 740, rang Saint-Lazare;

ATTENDU QUE le demandeur désire installer un conteneur dans la cour arrière de la propriété;

ATTENDU QUE le conteneur sera visible de la route considérant que la propriété est sur un coin de rue;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif

au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE la demande de permis numéro 2023-719 soit acceptée et accordée aux conditions suivantes;

QUE le conteneur soit installé parallèlement à la ligne latérale;

QUE le conteneur soit peint de la même couleur que le bâtiment principal existant;

QU'un écran végétal soit ajouté afin de rendre moins visible le conteneur depuis la route.

Adopté à l'unanimité.

#### **SUBVENTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES DORISSEAU**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part du club de patinage artistique Les Dorisseaux, sollicitant une subvention pour les patineurs et patineuses de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention pour les clubs de patinage artistique à raison de 100 \$ par enfant;

ATTENDU QU'il y a 67 enfants de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU par le conseil municipal;

D'accorder au club de patinage artistique Les Dorisseaux, une subvention de 6 700 \$ à raison de 100 \$ par participant de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité.

#### **SUBVENTION AU CLUB DE RINGUETTE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part du Club de ringuette Lotbinière, sollicitant une subvention pour les joueuses de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention pour le Club de ringuette Lotbinière à raison de 50 \$ par enfant;

ATTENDU QU'il y a 4 enfants de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

D'accorder aux 4 enfants, une subvention 50 \$ chacune, qui sera remis par chèque à chacun des parents.

Adopté à l'unanimité.

### **SUBVENTION HOCKEY MINEUR DE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE la Municipalité accorde chaque année, une subvention pour les enfants de Saint-Apollinaire inscrits au hockey;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention pour le hockey à raison de 100 \$ par participant;

ATTENDU QU'il y a 137 joueurs de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

D'accorder une subvention de 13 700 \$ au hockey mineur de Lotbinière pour la saison 2023-2024.

Adopté à l'unanimité.

### **DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DES LOISIRS ET DU SPORTS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire autorise la présentation du projet construction d'un parcours d'agilité au ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sports (MELS) dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

ATTENDU QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Apollinaire à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder

de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

D'autoriser monsieur Dany Lamontagne, directeur des loisirs et du sports, à déposer une demande d'aide financière au MELS dans le cadre du « Programme aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air »;

D'autoriser le maire, M. Jonathan Moreau, et la directrice générale, Mme Stéphanie Gaudreau ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer tous les documents afférents à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

### **INTENTION À PARTICIPER À UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DIAGNOSTICS CONCERNANT LE REGROUPEMENT DES SERVICES INCENDIES DANS LA MRC DE LOTBINIÈRE (MUNICIPALITÉ PARTICIPANTE)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les orientations ministérielles en matière de sécurité incendie demande aux autorités régionales responsables de la planification de la sécurité incendie de faire abstraction des limites des municipalités locales afin de concevoir des modalités de prestation des services et d'intervention qui tiennent compte d'abord et avant tout, des risques à couvrir plutôt que de l'unité ou du service qui en assumera la couverture;

ATTENDU QUE selon ces mêmes orientations, cette optimisation pourrait passer par une affectation optimale du personnel et des équipements pour des fins susceptibles de contribuer à

l'amélioration du niveau de protection de la population;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière ainsi que les municipalités de Saint-Agapit, Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Sainte-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix et Val-Alain désirent participer à une étude de faisabilité et diagnostics concernant des regroupements potentiels au niveau administratif et/ou structurel des services incendies dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QU'il serait important d'inclure à cette étude le dossier de la sécurité civile;

ATTENDU QUE cette initiative résulte d'une discussion tenue le 28 juin 2023 à Laurier-Station lors du forum des maires et de la rencontre, le jour même, du comité de sécurité incendie tenue à Laurier-Station;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a pris connaissance du cahier de charge préliminaire qui permettra à la MRC de Lotbinière de recevoir des propositions pour la réalisation de cette étude;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescilla Bégin, conseillère no 3 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à participer à l'étude de faisabilité et diagnostics concernant des regroupements potentiels des services incendies et de sécurité civile dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité et à assumer une partie des coûts. Dans le cas présent, la partie des coûts du milieu est assumée par la quote-part incendie;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4
  - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Lotbinière responsable du projet.

La présente résolution abroge la résolution 19233-08-2023 adoptée à la séance ordinaire du 14 août 2023.

Adopté à l'unanimité.

## **MOUVEMENT DE PERSONNEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE Monsieur Théo Progakis et Madame Bianca Nolin ont remis leurs démissions;

ATTENDU QUE la Municipalité a comme objectif de maintenir un effectif du service afin de répondre aux exigences du schéma de risque en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à des entrevues de sélection et que le directeur et les officiers du service de sécurité incendie ont recommandé l'embauche d'un nouveau membre,

ATTENDU QUE les candidats devront s'engager à rencontrer les exigences de formation du règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

D'accepter la démission de Monsieur Théo Progakis et Madame Bianca Nolin comme pompier.

QUE le conseil municipal les remercie pour les années passées au Service de sécurité incendie en transmettant une lettre de remerciements.

De procéder à l'embauche de Monsieur Albert Richard comme pompier et qu'il soit soumis à une période de probation d'un an.

Adopté à l'unanimité.

## **MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE ET ÉCLAIRAGE**

## **POUR LES RUES ROGER ET INDUSTRIELLE**

ATTENDU QUE le 14 août 2023, la Municipalité a mandaté la firme Stantec Experts-conseils Ltée pour la préparation des plans et devis pour la réfection des rue Roger, Gingras, Ouellet et une section de la rue Industrielle;

ATTENDU QUE dans ce mandat, octroyé pour la somme de 48 272.25 \$ taxes incluses, les services pour l'architecture de paysage et l'éclairage n'étaient pas inclus;

ATTENDU QU'à la suite du dépôt du plan de déplacement de l'organisme À pied, à vélo, ville active, la Municipalité a fait illustrer les façons de réaliser les différentes traverses piétonnières afin de bien signaler aux automobilistes que la route se partage et qu'ils doivent redoubler de prudence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

D'octroyer un mandat à la firme Stantec Experts-conseils Ltée pour le volet éclairage et architecture de paysage pour les rues Roger et Industrielle seulement, pour la somme de 50 900 \$ plus les taxes applicables. Le mandat est plus amplement décrit dans l'offre de services déposée le 16 octobre 2023.

La présente résolution abroge la résolution numéro 19312-11-2023 adoptée le 6 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

## **DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE**

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au

développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet d'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur la route 273;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, déposé dans le cadre de ce programme, est estimé à 1 300 000\$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 1 300 000\$.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière et autoriser un de ses représentants à signer cette demande.

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la Municipalité de Saint-Apollinaire est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté à l'unanimité

## **MANDAT TEMPORAIRE EN COMPTABILITÉ ET SERVICE DE PAIE**

ATTENDU QUE deux employés sont actuellement absents pour une période indéterminée ;

ATTENDU QUE la Municipalité a des obligations en regard du versement de la paie à ses employés et au maintien à jour de sa comptabilité ;

ATTENDU QUE le mandat octroyé à madame France Bourdon, selon la résolution 19293-10-2023, a pris fin le 28 novembre.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

D'accorder à Gestion de projets JL un mandat temporaire, à raison de 15 à 20 heures par semaine, payable sur réception d'une facture mensuelle qui inclura les frais de déplacements établis à 0,50\$/km.

QUE le mandat débutera le 7 décembre et se terminera au moment où les employés actuellement absents seront de retour ou que les ressources en place auront reçu la formation nécessaire à la réalisation de leurs tâches.

Adopté à l'unanimité

### **ENTENTE D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE ÉTABLISSANT LA FOURNITURE DES SERVICES POUR LA SÉCURITÉ CIVILE**

ATTENDU QUE l'arrêté AM-OO 1 0-20 18 du ministre de la Sécurité publique édictant le Règlement sur les Procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

ATTENDU QUE le Règlement est entré en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière ainsi que les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, N.D.S.C. d'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre et Val-Alain ont signifié au ministre de la Sécurité publique leur intention de se conformer au règlement et obtenu l'aide financière proposée pour les volets 1 et 2;

ATTENDU QUE 17 des municipalités ont signifié leur intention de regroupement afin d'accomplir les actions du volet 2 et obtenu l'aide financière additionnelle;

ATTENDU QUE l'intégration de la municipalité de Laurier-Station dans le projet en commun pour la sécurité civile;

ATTENDU QUE le besoin pour les 18 municipalités de recourir à l'entraide

d'autres municipalités en cas de sinistre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

DE désigner le maire et la directrice générale de la municipalité pour signer l'entente d'entraide intermunicipale établissant la fourniture de services pour la sécurité civile.

Adopté à l'unanimité.

### **CESSION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 8, RUE INDUSTRIELLE**

ATTENDU QUE le Club de l'Age d'Or Les Alouettes ainsi que le Club des Lions de Saint-Apollinaire désire vendre le bâtiment du 8 rue Industrielle, lot 3 383 350 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire est disposée à se porter acquéreur du bâtiment;

ATTENDU QUE la Municipalité se réserve le droit de relocaliser gratuitement une ou des activités du Club FADOQ les Alouettes et du Club des Lions de Saint-Apollinaire advenant le cas où elle juge avoir besoin de l'espace, et ce, à son entière discrédition;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire procède à l'achat, auprès du Club de l'Age d'Or Les Alouettes et le Club des Lions de Saint-Apollinaire, du bâtiment pour la somme nominale de 1.00 \$ et que les frais légaux de ladite vente soient à la charge de la Municipalité de Saint-Apollinaire;

QUE la Municipalité s'engage à fournir gratuitement l'usage de locaux aux membres du Club FADOQ les Alouettes et au Club des Lions de Saint-Apollinaire, selon le calendrier déposé. Une révision sera faite dans 5 ans;

D'autoriser le maire Jonathan Moreau et la directrice générale Stéphanie Gaudreau, à signer tous les documents afférents à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

### **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - OPÉRATION NEZ ROUGE**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution financière pour la campagne de financement 2023 d'Opération Nez rouge Lotbinière;

ATTENDU QUE cette activité offre des services de raccompagnement afin de permettre aux gens de la Municipalité de retourner à la maison de façon sécuritaire;

ATTENDU QUE lors de la dernière campagne, une somme de plus de 6 000 \$ a été remise à divers organismes de Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

D'accorder un montant de 250 \$ à l'organisme Opération Nez rouge Lotbinière.

Adopté à l'unanimité.

### **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES FILONS DU CÉGEP DE THETFORD**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution financière au nom des Filons du Cégep de Thetford pour le match extérieur de hockey collégial édition 2024;

ATTENDU QUE cet évènement implique des coûts considérables, notamment les dépenses liées aux communications, à la création d'objets promotionnels, ainsi que la mise en place d'activités pour offrir une belle expérience aux joueuses et aux spectateurs;

ATTENDU QU'il est notamment envisagé d'impliquer des personnalités publiques et sportives;

ATTENDU QUE cet évènement aura un impact positif en termes de visibilité pour le CEC de Lotbinière, la Municipalité et la MRC de Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

D'accorder une aide financière de 1 500 \$ au Filons du Cégep de Thetford pour le match extérieur de hockey collégial édition 2024.

Adopté à l'unanimité.

## **PROGRAMMATION DES TRAVAUX NUMÉRO 3 - PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2024**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la

ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION D'EMBAUCHE - DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER ADJOINT**

ATTENDU QUE Mme Martine Couture occupe le poste de directrice des services administratifs depuis le 11 septembre 2023, conformément à la résolution 19242-08-2023;

ATTENDU QUE Mme Couture quittera ses fonctions le 6 décembre 2023 pour un départ à la retraite;

ATTENDU QU'un affichage public du poste de directeur des finances et trésorier adjoint a eu lieu du 23 octobre au 10 novembre 2023 et qu'un processus de sélection a été réalisée par la suite;

ATTENDU QUE la candidature de M. Alex Brouillard s'est démarquée et a été retenue;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE M. Alex Brouillard, soit et est, nommé à titre de directeur des finances et trésorier adjoint, aux conditions prévues au contrat de travail négocié entre la Municipalité et M. Brouillard;

QUE l'entrée en fonction de M. Brouillard soit le 11 décembre 2023;

QUE M. Jonathan Moreau, maire, soit et est, autorisé à signer tout document nécessaire afin de procéder à ladite embauche.

Adopté à l'unanimité.

## **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024**

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE les séances débuteront à 19h30 à la salle du conseil située au 94 rue Principale;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 :

15 janvier	5 février
4 mars	8 avril
6 mai	3 juin
8 juillet	5 août
9 septembre	7 octobre
4 novembre	2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par Stéphanie Gaudreau, directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité;

QUE cette résolution abroge la résolution 19319-11-2023, adoptée le 6 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

## **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 969-2023**

Jason Bergeron, conseiller no 3, par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement portant le no 969-2023;

Dépose le projet de règlement numéro 969-2023, intitulé Règlement d'emprunt d'un montant de 32 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

## **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 971-2023**

Prescylla Bégin, conseillère no 4, par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement portant le no 971-2023;

Dépose le projet de règlement numéro 971-2023, intitulé Règlement modifiant le Règlement harmonisé

sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPP) numéro 806-2017 afin d'ajouter une section sur la sécurité incendie et abolir le sens unique sur une section de la rue Rousseau.

## **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 972-202**

Daniel Laflamme, conseiller no 1, par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement portant le no 972-2023;

Dépose le projet de règlement numéro 972-2023, intitulé Règlement d'emprunt d'un montant de 11 000 000 \$ ayant pour but de financer les travaux de requalification de l'église en Maison de la culture et en bibliothèque.

### **Séance extraordinaire du 11 décembre 2023**

#### **ABANDON DES RÉSERVES POUR FINS PUBLIQUES SUR UNE PARTIE DES LOTS 6 424 843 ET 6 537 302 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le 19 septembre 2023, la Municipalité a imposé une réserve pour fins publiques sur une partie du lot 6 424 843 et 6 537 302 du cadastre du Québec pour une période initiale de deux ans à compter de la date de l'inscription dudit avis au registre foncier;

ATTENDU QUE cet avis de réserve a été imposé par la Municipalité pour lui permettre de compléter les vérifications requises en vue de possiblement acquérir et céder ces terrains au Centre de services scolaire des Navigateurs pour la construction d'une école primaire;

ATTENDU QU'il n'est plus nécessaire de maintenir cet avis de réserve en place pour permettre à la Municipalité de poursuivre ses vérifications en vue de la cession potentielle d'un terrain pour la construction d'une école primaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

D'abandonner les réserves pour fins publiques publiées au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lotbinière sous le numéro 28 302 040 et affectant une partie des lots 6 424 843 et 6 537 302 du cadastre du Québec.

D'autoriser Me Antoine La Rue du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.e.n.c.r.l. à entreprendre toutes les procédures appropriées pour

abandonner les réserves visées par la présente résolution et à signer tous les documents à cet effet, dont notamment la déclaration d'abandon.

Adopté à l'unanimité.

montant de 50 000 \$, plus les taxes applicables.

QUE les clauses prévues au devis du contrat initial avec L. Delisle Inc. s'appliquent au présent mandat.

Adopté à l'unanimité.

#### **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR LES RUES MOREAU, DEMERS ET TERRY-FOX**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir des espaces sécuritaires pour les marcheurs en période hivernale;

ATTENDU QUE L. Delisle Inc. est actuellement responsable du déneigement des rues municipales dans le secteur urbain, en conformité avec la résolution 18945-08-2022 adoptée le 15 août 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à L. Delisle Inc. d'ajouter à son contrat le déneigement des pistes multifonctionnelles des rues Demers, Moreau et Terry-Fox totalisant 1,54 km, selon les paramètres suivants :

- Rue Demers : 600 mètres x 8 pieds
- Rue Moreau : 640 mètres x 8 pieds
- Rue Terry-Fox : 300 mètres x 8 pieds
- Pont de la rue Moreau

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

D'accorder à L. Delisle inc le mandat du déneigement des pistes multifonctionnelles des rues Demers, Moreau et Terry-Fox pour un

**Séance extraordinaire du 11 décembre 2023****ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024**

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal, la Municipalité doit adopter ses prévisions budgétaires avant le 31 décembre de chaque année;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Jason Bergeron, conseiller no 3  
**ET RÉSOLU par le conseil municipal;**

QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 soient adoptées telles que présentées :

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024****ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT****REVENUS**

Taxes	10 725 810 \$
Paiement tenant lieu de taxes	146 528 \$
Services rendus	949 376 \$
Imposition de droits	720 500 \$
Amendes et pénalités	25 000 \$
Intérêts	73 000 \$
Autres revenus	15 000 \$
Transferts	1 155 571 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>13 810 785 \$</b>

**AFFECTATIONS**

Activité de fonctionnement	232 000 \$
Transfert carrières/sablières	453 365 \$
<b>1 306 730 \$</b>	

**DÉPENSES**

Administration générale	1 857 296 \$
Sécurité publique	2 386 821 \$
Transport	3 685 390 \$
Hygiène du milieu	3 685 390 \$
Santé et bien-être	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 038 986 \$
Loisirs et culture	2 462 377 \$
Frais de financement	726 953 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>15 394 949 \$</b>

**CONCILIATION À DES FINS FISCALES**

Amortissement	(2 762 232 \$)
Remboursement de la dette LT	946 068 \$
Affectations activités d'investissement	232 000 \$
Affectation au surplus (création du fonds de roulement)	(294 000 \$)

**EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES** 0 \$**ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS**

Transport	272 000 \$
Hygiène du milieu	87 000 \$
Urbanisme et parcs	0 \$
Loisirs et culture	224 500 \$
	593 500 \$

**EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES** 0 \$

Adoptée à l'unanimité.

**ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023, 2024 ET 2025**  
**PROGRAMME TRIENNAL 2023, 2024 ET 2025**

DÉPARTEMENT	2023	2024	2025
<b>Service administratif</b>	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Service incendie</b>			
Borne sèche en milieu rural	0 \$	20 000 \$	20 000 \$
Camion échelle	0 \$	650 000 \$	00 \$
Remplacement des appareils respiratoires	0 \$	0 \$	330 000 \$
<b>Service de la voirie</b>			
Pavage	800 000 \$	800 000 \$	800 000 \$
Remplacement de ponceaux	50 000 \$	70 000 \$	70 000 \$
Remplacement poteaux et enseignes des noms de rue	25 000 \$	30 000 \$	30 000 \$
Piste multifonctionnelle route 273 (de la rue Chainé à la rue Moreau)	900 000 \$	0 \$	0 \$
Remplacer glissières de sécurité	0 \$	55 000 \$	0 \$
Rechargement de route	0 \$	50 000 \$	0 \$
Prolongement des services rue Industrielle	3 000 000 \$	0 \$	0 \$
Réfection route 273 avec piste multifonctionnelle (rue Principale à la rue Chainé)	442 000 \$	0 \$	0 \$

Réfection rues Roger, Gingras, Ouellet et Industrielle	70 000 \$	2 400 000 \$	0 \$
Véhicule	110 000 \$	60 000 \$	60 000 \$
Réaménagement du garage municipal	0 \$	0 \$	4 000 000 \$
<b>Service hygiène du milieu</b>			
Agrandissement des étangs	275 000 \$	2 100 000 \$	0 \$
Recherche en eau	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$
Raccordement des puits 15 et 16	0 \$	700 000 \$	0 \$
Agrandissement réservoir des Lilas	75 000 \$	1 200 000 \$	0 \$
Nettoyage de puits	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
<b>Service d'urbanisme</b>			
Plan d'aménagement	25 000 \$	25 000 \$	0 \$
<b>Service des loisirs</b>			
Parc Lac Côté	0 \$	50 000 \$	30 000 \$
Parc au cœur du village	0 \$	75 000 \$	75 000 \$
Installation 2 <sup>e</sup> patinoire	0 \$	40 000 \$	40 000 \$
Parc Geai Bleu	0 \$	40 000 \$	40 000 \$
Amélioration éclairage DEL	7 500 \$	25 000 \$	25 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6

ET RÉSOLU par le conseil municipal;

D'adopter le programme triennal en immobilisation tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

### Séance extraordinaire du 9 janvier 2024

#### **AVIS DE MOTION | RÈGLEMENT 974-2024 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES DIVERSES COMPENSATIONS, TAXES ET TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2024**

Alexandre D'Amour, conseiller no 6, par la présente :

Donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 974-2024 décrétant les diverses

compensations, taxes et tarification pour l'année 2024.

Dépose le projet du règlement numéro 974-2024 intitulé « Règlement numéro 974-2024 décrétant les diverses compensations, taxes et tarifications pour l'année 2024 ».

#### **AVIS DE MOTION | RÈGLEMENT 975-2024 – RÈGLEMENT CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMENT**

Alexandre D'Amour, conseiller no 6, par la présente :

Donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 975-2024 constituant un fonds de roulement.

Dépose le projet du règlement numéro 975-2024 intitulé « Règlement numéro 975-2024 constituant un fonds de roulement ».

### Séance ordinaire du 15 janvier 2024

#### **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 973-2023**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE la Municipalité est en pleine croissance, que la demande est forte pour des habitations multifamiliales, des

résidences pour personnes âgées, ainsi que des usages mixtes;

ATTENDU QUE le secteur au nord et à proximité de l'échangeur entre l'autoroute 20 et la route 273 offre des conditions favorables au développement des habitations multifamiliales, des résidences pour personnes âgées, ainsi que des usages mixtes;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser les exigences relatives aux usages, ainsi que les normes applicables au nord et à proximité de l'échangeur entre

l'autoroute 20 et la route 273 afin de répondre efficacement à la demande pour des habitations multifamiliales, des résidences pour personnes âgées, ainsi que des usages mixtes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6

ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE le premier projet de Règlement no 973-2023 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

#### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 977-2024**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE la Municipalité est dans une phase de croissance démographique accélérée. Parallèlement, les espaces à l'intérieur du périmètre d'urbanisation destinés à l'expansion urbaine et plus particulièrement aux nouvelles habitations s'amenuisent;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris la décision stratégique de permettre le développement des habitations multifamiliales d'envergure dans un secteur particulier à proximité de l'échangeur entre l'autoroute 20 et la route 273 afin de répondre aux besoins spatiaux engendrés par sa croissance;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière, dans son SADR, a des exigences particulières visant à atténuer les effets du bruit routier;

ATTENDU QUE ces exigences peuvent avoir, de façon non limitative, une incidence sur l'architecture et l'implantation des futurs bâtiments dans ce secteur particulier;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser son PIIA de manière à favoriser la qualité de l'environnement sonore des futures habitations situées dans ce secteur particulier, et d'harmoniser sa réglementation d'urbanisme avec les exigences de la MRC (exprimés par le biais du SADR);

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE le projet de règlement portant le no 977-2024 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

## **PIIA PATRIMOINE- 66, RUE PRINCIPAL**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro

2023-734 pour la propriété située au 66, rue Principale;

ATTENDU QUE les travaux consistent à refaire une nouvelle fondation à la résidence, un agrandissement en cour arrière pour y aménager un logement d'appoint, refaire les galeries, ajouter une cheminée sur le mur latéral de la résidence et reproduire une fausse cheminée au centre de la toiture comme à l'origine;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE les travaux soient autorisés comme demandé conditionnellement à ce que la cheminée ajoutée sur le mur latéral soit recouverte de maçonnerie couleur brique et que la souche de la fausse cheminée au centre du toit soit parée du même revêtement que celle-ci ou recouverte de tôle comme la toiture.

Adopté à l'unanimité.

## **PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES - 25, RUE INDUSTRIELLE**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2023-729 pour la propriété située au 25, rue Industrielle;

ATTENDU QUE le demandeur désire installer un conteneur maritime en cour latérale de la propriété;

ATTENDU QU'il y aura également la construction d'un appentis attenant au bâtiment principal qui couvrira en partie le toit du conteneur;

ATTENDU QUE la demande consiste également à ajouter du revêtement extérieur en tôle et pierre sur la façade et le mur latéral gauche du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande à la condition que le toit de l'appentis recouvre entièrement le conteneur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande no 2023-729, conditionnellement à ce que le toit de l'appentis recouvre entièrement le conteneur;

QU'une nouvelle demande de permis devra être déposée pour recouvrir de la même tôle, couleur gris-régent, le mur latéral droit ainsi que le mur arrière du bâtiment principal. Les travaux devront être complétés au plus tard le 15 juin 2026.

Adopté à l'unanimité.

## **EMBAUCHE DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION DU CAMP DE JOUR POUR LA SAISON 2024**

ATTENDU QUE l'équipe de coordination du camp de jour 2023 souhaite revenir pour la saison 2024;

ATTENDU QU'un excellent travail a été effectué en 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

D'engager Raphaëlle Marion, Florence Cloutier et Alycia Rancourt à titre de coordonnatrices du camp de jour pour la saison 2024, selon les modalités prévues au contrat.

L'horaire de travail sera variable et à temps partiel jusqu'au mois de mai.

Le conseil municipal autorise monsieur Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

## **FINANCEMENT TEMPORAIRE - TRAVAUX DE RÉFÉCTION DE LA ROUTE 273 ET DES INFRASTRUCTURES DES RUES CHAINÉ, PRINCIPALE ET BOUCHER, SUR UNE DISTANCE D'ENVIRON UN KILOMÈTRE**

ATTENDU QUE les travaux, décrétés en vertu du Règlement

d'emprunt no 959-2023, ont débutés en août 2023;

ATTENDU QUE le financement global autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est de 2 101 895 \$;

ATTENDU QU'une entente de collaboration est intervenue entre la ministre des Transports et de la Mobilité durable et la municipalité de Saint-Apollinaire relativement au partage des coûts du projet de réfection de la route 273 et des infrastructures des rues Chaîné, Principale et Boucher, sur une distance d'environ un kilomètre;

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable agit à titre de maître d'œuvre pour la réalisation des travaux et facture la Municipalité après chaque décompte;

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'un financement temporaire dans l'attente du financement permanent;

ATTENDU QUE l'article 1093 du Code municipal du Québec (R.R.Q. c. C-27.1) autorise ce type de financement jusqu'à concurrence du montant total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à obtenir le financement proposé auprès du Centre financier aux entreprises Lévis – Lotbinière – Bellechasse, selon la progression des déboursés à effectuer.

D'autoriser le maire, Jonathan Moreau et la directrice générale, Stéphanie Gaudreau, à signer tous les documents relatifs à ce financement temporaire.

Adopté à l'unanimité.

## **AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

ATTENDU QU'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tels qu'adoptés par le conseil pour l'année 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE les dépenses suivantes soient autorisées à l'avance et à condition que la Municipalité ait les crédits suffisants pour le paiement :

- Salaires
- Avantages sociaux
- Cotisations syndicales
- Frais de déplacement
- Frais de poste
- Assurances générales
- Services téléphoniques
- Immatriculation des véhicules
- Essence, huile et propane
- Électricité
- Contributions financières et subventions
- Remboursements de taxes et dépôts
- Frais de financement (intérêts)
- Remboursement dette à long terme (capital)

Adopté à l'unanimité.

## **ENVOI DES COMPTES DE TAXES ET FACTURES IMPAYÉS À LA MRC DE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE les dossiers de vente pour non-paiement de taxes doivent être envoyés à la MRC de Lotbinière avant le 15 mars de chaque année;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE la Municipalité doit faire parvenir à la MRC de Lotbinière tous les dossiers des contribuables dont les taxes et les factures de l'année 2021 et des autres années antérieures qui n'ont pas été payées à ce jour avant le 15 mars 2024.

Adopté à l'unanimité

## **NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES DE REVENU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Municipalité est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec;

ATTENDU QUE ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, tels que les ministères du Revenu, des Affaires municipales et l'Occupation du territoire et du développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QU'il est nécessaire de renommer et d'autoriser les représentants de la Municipalité afin d'utiliser les services électroniques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE madame Stéphanie Gaudreau, directrice générale, soient autorisées à signer, au nom de la Municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et qu'il soit autorisé à :

- Incrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce

qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la Municipalité les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

QUE cette résolution abroge la résolution 19266-09-2023 adoptée le 11 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

---

## **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 19344-12-2023 RÉSOLUTION D'EMBAUCHE - DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER ADJOINT**

ATTENDU QUE Mme Martine Couture occupait le poste de directrice des services administratifs depuis le 11 septembre 2023, conformément à la résolution 19242-08-2023;

ATTENDU QUE Mme Couture a quitté ses fonctions le 6 décembre 2023 pour un départ à la retraite;

ATTENDU QU'en vertu des articles 184 et 212.3 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1), toute municipalité peut nommer un greffier-trésorier adjoint qui, s'il en est nommé par le conseil, peut exercer tous les devoirs de la charge de greffier-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et priviléges et sous les mêmes obligations et pénalités;

ATTENDU QU'un affichage public du poste de directeur des finances et trésorier adjoint a eu lieu du 23 octobre au 10 novembre 2023 et qu'un processus de sélection a été réalisée par la suite;

ATTENDU QUE la candidature de M. Alex Brouillard s'est démarquée et a été retenue;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Prescylla Bégin, conseillère no 4  
**ET RÉSOLU** par le conseil municipal;

QUE M. Alex Brouillard, soit et est, nommé à titre de directeur des finances et greffier-trésorier adjoint, aux conditions prévues au contrat de travail négocié entre la Municipalité et M. Brouillard;

QUE l'entrée en fonction de M. Brouillard soit le 11 décembre 2023;

QUE M. Jonathan Moreau, maire, soit et est, autorisé à signer tous les documents nécessaires afin de procéder à ladite embauche.

La présente résolution abroge la résolution 19344-12-2023 adoptée le 4 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

---

## **NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES DE REVENU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Municipalité est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec;

ATTENDU QUE ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, tels que les ministères du Revenu, des Affaires municipales et l'Occupation du territoire et du développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QU'il est nécessaire de renommer et d'autoriser les représentants de la Municipalité afin d'utiliser les services électroniques;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Jason Bergeron, conseiller no 3  
**ET RÉSOLU** par le conseil municipal;

QUE monsieur Alex Brouillard, directeur des finances et greffier-trésorier adjoint, soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et qu'il soit autorisé à :

- Incrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;

- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la Municipalité les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

Adopté à l'unanimité.

---

## **AUTORISATION DE SIGNATURES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOcente ET DU DIRECTEUR DES FINANCES ET GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 203 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1), tous chèques émis, billets ou autres titres consentis par la municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le greffier-trésorier;

ATTENDU QU'un directeur des finances et greffier-trésorier adjoint a été nommé par la résolution 19379-01-2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Stéphanie Gaudreau, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire auprès de tout organisme bancaire, gouvernementaux et autres :

- Tout chèque, pièce bancaire, transfert bancaire de tous les comptes bancaires de la Municipalité;
- Tout contrat et entente, et ce, pour bonne et valable considération ou à titre purement gratuit, le tout selon les termes et considérations que ledit conseil municipal jugera opportun.

QU'en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir de la greffière-trésorière, la directrice générale adjointe, madame Cathy Bergeron, soit automatiquement investie de tous les pouvoirs de celle-ci, décrits en la présente;

QU'en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir de la directrice générale et de la directrice générale adjointe, le directeur des finances et greffier-trésorier adjoint, monsieur Alex Brouillard, soit investi de tous les pouvoirs de celles-ci, décrits en la présente.

La présente résolution abroge la résolution 19268-09-2023., adoptée le 11 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 969-2023**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, par règlement, un programme de réhabilitation de

l'environnement conformément à l'article 92 alinéas 2 et 3 de la Loi sur les compétences municipales ayant pour but d'aider les citoyens qui doivent se conformer au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);

ATTENDU QUE ce programme vise à consentir un prêt à certains citoyens qui sont dans l'obligation de mettre aux normes le système d'évacuation des eaux usées de leur résidence;

ATTENDU QUE le règlement instaurant ce programme prévoit son financement par un emprunt municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 décembre 2023, par Jason Bergeron, conseiller no 3 et qu'un projet de règlement a été déposé le même jour;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE le règlement portant le no 969-2023 soit adopté.

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT 971-2023**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés numéro 806-2017 le 12 septembre 2017;

ATTENDU QU'une proposition d'amendement a été présenté à la Municipalité le 5 juillet 2023 pour l'intégration du Chapitre 11 - Les dispositions relatives à la sécurité incendie;

ATTENDU QUE la première partie des travaux de réfection de la route 273 est terminée et que pour faciliter les opérations de déneigement, il est opportun de circuler dans les deux sens sur la rue Rousseau;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescilla Bégin, conseillère no 4 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QU'un Règlement portant le no 971-2023 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

Adopté à l'unanimité.

## **ENREGISTREMENT D'UNE SERVITUDE - ROUTE 273**

ATTENDU QU'un projet d'ensemble immobilier de 2 immeubles de 6 logements a été approuvé par la Municipalité pour la propriété située au 357-359, Place de la Belle-Vue, en bordure de la route 273, sur les lots 4 205 714, 4 205 715 et 4 205 716, du cadastre du Québec;

ATTENDU QU'une servitude en faveur de la Municipalité est nécessaire pour entretenir et réparer le réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire qui a été construit pour desservir les immeubles;

ATTENDU QU'une description technique affectant une partie du lot 4 205 716 a été préparée par Monsieur Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, sous la minute 21 773 en date du 27 novembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

D'autoriser le maire, Jonathan Moreau ou le maire suppléant, Denis Desaulniers et la directrice générale, Stéphanie Gaudreau ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette servitude, sur une partie du lot 4 205 716 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

QUE les frais d'arpentage et de notaire seront assumés par le propriétaire des lots 4 205 714, 4 205 715 et 4 205 716, du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

## **CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR UNE SESSION D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER**

ATTENDU QUE madame Rosalie Olivier est une étudiante en sciences humaines au Cégep Garneau et résidente de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE Mme Olivier participera à une session complète d'études à l'étranger dans le cadre du programme Globe-Trotter;

ATTENDU QU'une demande de commandite a été soumise au conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE la Municipalité octroie une commandite de 100 \$ à madame Rosalie Olivier pour la réalisation de son projet.

Adopté à l'unanimité.

## **CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE BAL DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE BEAURIVAGE**

ATTENDU QUE la cohorte des finissants 2023-2024 de l'école secondaire Beaurivage de Saint-Agapit célébreront la fin de leurs études secondaires à la fin du mois de juin;

ATTENDU QUE l'organisation de ces célébrations implique de nombreuses dépenses;

ATTENDU QU'une demande de partenariat a été déposée aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE chaque partenariat donne droit à des éléments de visibilité, notamment sur les médias sociaux et dans l'album des finissants;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE la Municipalité octroie une aide financière de 240 \$, donnant droit à une pleine page de publicité dans l'album, ainsi qu'une mention sur la page Facebook.

Adopté à l'unanimité.

## **ACCEPTATION DES ÉVALUATIONS DES CADRES**

ATTENDU QU'à chaque année, les cadres ont droit à la révision de leur salaire à la suite d'une évaluation faite par la direction générale;

ATTENDU QUE les contrats de travail des cadres doivent être ajustés, et ce, rétrospectivement au 1er janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE le conseil prenne acte des évaluations;

QUE le conseil accepte les ajustements de salaires et aux contrats.

Adopté à l'unanimité.

## **EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE RÉGIONALE PARTAGÉES POUR LE SOUTIEN AUX DIRECTIONS GÉNÉRALES, AUX SERVICES ADMINISTRATIFS ET AUX RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU QUE les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse, Val-Alain et la MRC de Lotbinière désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, aux services administratifs et aux ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE le conseil de la Municipalité autorise la conclusion d'une entente relative au partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, aux services administratifs et aux ressources humaines avec les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse, Val-Alain et la MRC de Lotbinière. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduit.

D'autoriser le maire, M. Jonathan Moreau, à signer ladite entente.

Adopté à l'unanimité.

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT 974-2024 DÉCRÉTANT LES DIVERSES COMPENSATIONS, TAXES ET TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2024**

ATTENDU QUE lors de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023, le conseil municipal de Saint-Apollinaire a adopté le budget de la Municipalité pour l'exercice financier de 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit déterminer les taxes municipales et autres compensations exigibles conformément à ce budget;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1) et la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1) précisent que les taux exigibles pour la compensation de services municipaux, les diverses tarifications, ainsi que les modalités applicables à ces taxes, doivent être fixés par règlement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 9 janvier dernier, par Alexandre d'Amour, conseiller no 6, et qu'une présentation du règlement a été faite à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QU'un Règlement portant le numéro 974-2024 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT 975-2024 CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1094 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1), toute municipalité peut, dans le but de mettre à sa disposition les deniers nécessaires pour toutes fins de sa compétence, constituer un fonds de roulement, ou en augmenter le montant;

ATTENDU QU'elle peut, à cette fin, décréter un emprunt ou affecter le

surplus accumulé de son fonds général ou une partie de celui-ci;

ATTENDU QUE le fonds de roulement permet notamment à la municipalité, en attendant la perception de revenus, ou pour le paiement d'une dépense en immobilisations, d'emprunter au fonds et de rembourser les sommes sur le terme prescrit à l'article 1094 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1);

ATTENDU QU'il est de l'avis du conseil municipal que le fonds de roulement constitue un outil financier avantageux pour la saine gestion des deniers publics;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 9 janvier dernier, par Alexandre d'Amour, conseiller no 6, et qu'une présentation du Règlement a été faite à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QU'un Règlement portant le numéro 975-2024 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 972-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 10 971 792 \$ POUR LE PROJET DE TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE DE SAINT- APOLLINAIRE EN BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE**

ATTENDU QUE la municipalité a fait réaliser, en mai 2023, une étude (Programme fonctionnel et technique) pour la transformation de l'église de Saint-Apollinaire en bibliothèque et Maison de la culture par les firmes Marie-Josée Deschênes, architecte inc., Union Structure et Altanergy Groupe;

ATTENDU QUE le coût total du projet de transformation de l'église de Saint-Apollinaire est estimé à 10 971 792,12 \$ selon les dernières estimations fournies;

ATTENDU QU'une convention d'aide financière est intervenue le 15 septembre 2023 entre la municipalité

de Saint-Apollinaire et le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) pour une aide financière maximale de 3 460 000 \$;

ATTENDU QU'il est dans l'obligation du bénéficiaire de débuter le projet au plus tard un (1) an après l'annonce de l'aide financière et de le terminer dans les vingt-quatre (24) mois suivant le début des travaux;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer les coûts des travaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une présentation et qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 4 décembre 2023, par Daniel Laflamme, conseiller numéro 1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QU'un Règlement portant le numéro 972-2023 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CONTRIBUTION ANNUELLE POUR L'ANNÉE 2024 À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU SUD DE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a transmis à l'Office municipal d'habitation du sud de Lotbinière (OMH) son budget approuvé le 28 novembre 2023 pour l'année financière 2024;

ATTENDU QU'à la demande de la SHQ, la Municipalité doit approuver ce budget et accepter de verser à l'OMH sa contribution annuelle, soit 10% du déficit à répartir;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU par le conseil municipal;

D'approuver le budget de 2024 de l'Office municipal d'habitation du sud de Lotbinière prévoyant des revenus de 500 362 \$, des dépenses de 627 362 \$ et un déficit annuel de 127 304 \$.

D'autoriser le versement de la contribution annuelle à l'OMH représentant 10% du déficit à répartir, soit un montant de 12 730 \$ pour l'année 2024.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 976-2024, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 942-2022 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET LA DÉLÉGATION DE POUVOIR**

Prescylla Bégin, conseillère no 4, par la présente :

Donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le Règlement numéro 976-2024 modifiant le Règlement numéro 942-2022 sur la gestion contractuelle et la délégation de pouvoir.

Dépose le projet du Règlement numéro 976-2024 intitulé « Règlement numéro 976-2024 modifiant le règlement numéro 942-2022 sur la gestion contractuelle et la délégation de pouvoir ».

---

#### **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 19354- 12-2023 - ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2024, 2025 ET 2026**

ATTENDU QUE le Plan triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026 fût adopté, par résolution, en séance extraordinaire, tenue le 11 décembre dernier à la salle du conseil municipal;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans le libellé et le contenu de la résolution numéro 19354-12-2023;

ATTENDU QU'il est à propos de réviser ladite résolution afin d'assurer une cohérence dans les décisions prises par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5  
ET RÉSOLU par le conseil municipal;

De modifier la résolution numéro 19354-12-2023 pour la lire comme suit :

DÉPARTEMENT	2024	2025	2026
<b>Service administratif</b>	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Service incendie</b>			
Borne sèche en milieu rural	0 \$	20 000 \$	20 000 \$
Camion échelle	0 \$	650 000 \$	0 \$
Remplacement des appareils respiratoires	0 \$	0 \$	330 000 \$
<b>Service de la voirie</b>			
Pavage	800 000 \$	800 000 \$	800 000 \$
Remplacement de ponceaux	50 000 \$	70 000 \$	70 000 \$
Remplacement poteaux et enseignes des noms de rue	25 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Piste multifonctionnelle route 273 (de la rue Principale à la rue Moreau)	900 000 \$	0 \$	0 \$
Remplacer glissières de sécurité	0 \$	55 000 \$	0 \$
Rechargement de route	0 \$	50 000 \$	0 \$
Prolongement des services rue Industrielle	3 000 000 \$	0 \$	0 \$
Réfection rues Roger, Gingras, Ouellet et Industrielle	70 000 \$	2 400 000 \$	0 \$
Véhicule	110 000 \$	60 000 \$	60 000 \$
Réaménagement du garage municipal	0 \$	100 000 \$	5 000 000 \$
<b>Service hygiène du milieu</b>			
Agrandissement des étangs	275 000 \$	6 000 000 \$	0 \$
Recherche en eau	75 000 \$	150 000 \$	150 000 \$
Raccordement des puits 15 et 16	0 \$	700 000 \$	0 \$
Agrandissement réservoir des Lilas	75 000 \$	1 200 000 \$	0 \$
Nettoyage de puits	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
<b>Service d'urbanisme</b>			
Véhicule	0 \$	55 000 \$	0 \$
<b>Service des loisirs</b>			
Parc Lac Côté	0 \$	50 000 \$	30 000 \$
Parc au cœur du village	150 000 \$	75 000 \$	75 000 \$
Installation 2 <sup>e</sup> patinoire	0 \$	40 000 \$	40 000 \$
Parc Geai Bleu	0 \$	25 000 \$	25 000 \$
Amélioration éclairage DEL	0 \$	25 000 \$	30 000 \$

La présente résolution abroge la résolution 19354-12-2023 adoptée le 11 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

## **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 19337- 12-2023 - DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE**

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à

effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé

relativement à ce programme, est estimé à : 1 563 004,46 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 781 502 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3 ET RÉSOLU par le conseil municipal;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Apollinaire autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière

sera résiliée; certifie que Stéphanie Gaudreau est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

La présente résolution abroge la résolution 19337-12-2023 adoptée le 4 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

## Municipalité de St-Apollinaire

11, rue Industrielle

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
221	Annie Fournier, secrétaire à l'urbanisme
224	Inspecteur en bâtiment et environnement
225	Julie Paré, secrétaire administrative – taxation
227	Jonathan Moreau, maire
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
233	Christine Castonguay, secrétaire de direction
232	Alex Brouillard, directeur des finances
235	Nathalie Breton, inspecteur en bâtiment et environnement
240	Secrétaire administrative – comptabilité
241	Stéphanie Gaudreau, directrice générale

### Heures d'ouverture :

Lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30



(20, rue Terry-Fox)

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Jean-Michel Blouin, adjoint aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours



Matières résiduelles (ordures, recyclage, compost)

Tél. : 418 881-3996, poste 222

[regie@st-apollinaire.com](mailto:regie@st-apollinaire.com)

L'horaire des collectes est disponible sur le site web de la Municipalité, dans la section *Services*, sous l'onglet *Matières résiduelles*.



Tél. : 418 881-7227

### Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8 h 30 à 16 h 30

Jeudi : de 8 h 30 à 20 h

[www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca)

## Bibliothèque Au jardin des livres

Tél. : 418 881-3996, poste 250

### Heures d'ouverture

Dimanche	9 h à 12 h
Lundi	Fermée
Mardi	13 h 30 à 20 h 30
Mercredi	9 h à 11 h 13 h 30 à 17 h 30
Jeudi	15 h 30 à 20 h 30
Vendredi	Fermée
Samedi	9 h à 12 h

## Travaux publics



Tél. : 418 881-3996, poste 223

Urgences : 418 808-9406 (en tout temps)

## Service incendie

Pour permis de brûlage ou informations (non-urgentes)

Tél. : 418 881-3996, poste 238

Cellulaire : 418 808-9410

Directeur du Service : Martin Miller



# VITRINE sur une **NOUVELLE ENTREPRISE**



**ENTRETIEN  
AVEC UNE NOUVELLE  
ENTREPRENEURE D'ICI!**

## NOM DE L'ENTREPRENEURE

Andréa Roy-Lecours

## NOM DE L'ENTREPRISE

Signé AR et Chic Picnic

## ADRESSE

10, rue du Geai-Bleu, Saint-Apollinaire

## POUR LA JOINDRE

[signe-ar.com](http://signe-ar.com) et [chic-picnic.com](http://chic-picnic.com)

SignéAR et chicpicniclotbiniere

## PARLEZ-MOI DE VOTRE ENTREPRISE...

Signé AR est une agence événementielle qui offre des services de coordination et de gestion de projet pour les événements corporatifs et les mariages.

Chic Picnic organise des pique-niques de luxe pour fêter tous les types d'événements et dans divers arrêts gourmands de la région.

## D'OÙ PROVIENT VOTRE IDÉE ET VOTRE PASSION EN LIEN AVEC VOTRE ENTREPRISE?

Passionnée de l'événementiel et de tout ce qui s'y rapporte, je carbure aux projets et aux défis. Polyvalente, ambitieuse et débordante d'idées, j'aime mettre mes talents à l'épreuve pour créer des événements uniques, mémorables et surprenants.

## QU'EST CE QUI VOUS DISTINGUE?

- Notre disponibilité et notre transparence
- Tous nos forfaits sont créés sur mesure pour accommoder les besoins des clients
- Plusieurs contacts dans l'industrie
- Aucune exclusivité avec des fournisseurs, nous trouvons les options adaptées aux besoins de chaque client
- Accompagnement et suivi post-événement



Une initiative de:

